

Résultats de la grève du 04 octobre 2005
sur 154 services

15 634 grévistes

dont 597 cat. A

2 065 cat. B tech. et adm.

3 252 cat. C tech. et adm.

la Circulaire



**CGT équipement
information**

OCTOBRE 2005
N° 548

Actu.

Après le 4 octobre

Poursuivre la mobilisation et l'action

Sommaire n° 548

Mercredi 12 octobre 2005

Après le 4 octobre 2005 poursuivre la mobilisation et l'action	Pages 4 - 5
Groupe de travail dessinateurs DGPA/ syndicats du 22 septembre 2005	Pages 6 - 7
Rencontre délégation CGT/Direction générale des routes du 22 septembre 2005	Pages 8 à 21
IPCSR – DPCSR Communiqué de presse Permis à 1 euro : à qui profite la mesure ,	Pages 22 - 23
Compte rendu de la CAP des PSMO du 27 septembre 2005	Pages 24 à 26
Compte rendu de la réunion PSMO DGPA /Syndicats du 06 octobre 2005	Pages 27 - 28
Résultats de la CCP RIN du 05 octobre 2005	Page 29 – 30
IFTS pour les RIN d'administration centrale	Page 31
Résultats de la CAP des Attachés du 06 octobre 2005	Pages 32 à 42
Résultats de la CAP des IDTPE	Pages 43 - 44
Résultats de la CAP des ITPE	Pages 45 à 50
Vie du SN PTAS CGT	Pages 51 – 52

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT
MTETM – PLOT 1 – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.
email : Internet sn-ptas-cgt.syndicat@carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC
DIRECTEUR DE PUBLICATION : DIDIER LASSAUZAY – n° CPPAP 0407 S 05475 – ABONNEMENT 70 € + N° SPECIAUX 8 €

Visitez notre site intranet : <http://cgt-snptas.syndicat.i2>



Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Plot I – 92055 PARIS - LA DEFENSE Cedex 04

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net

Intranet : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

APRES LE 4 OCTOBRE 2005

POURSUIVRE LA MOBILISATION et L'ACTION

Après les actions nationales du début de l'année, les actions locales nombreuses, les votes des citoyens au printemps, le 4 octobre, la large mobilisation, la participation massive à la grève et aux manifestations des salariés du public et du privé, des étudiants, des chômeurs et des retraités marquent un nouveau désaveu de la politique libérale et un nouvel avertissement est lancé au gouvernement.

A l'équipement près du quart des personnels étaient en grève.

Les personnels administratifs et techniques ont participé massivement aux actions locales. Ils étaient majoritaires dans les grèves dans de très nombreux services. De nombreux cadres ont participé à cette journée.

Cela montre le fort mécontentement, le profond malaise de tous les agents et le refus de la situation actuelle, d'un plan social qui ne dit pas son nom, sans moyen et sans perspective claire.

Le gouvernement, le ministère, doivent prendre en compte cette situation.

Les luttes contre les orientations négatives des politiques de décentralisation et de réforme de l'État, pour des salaires décents, pour une amélioration du pouvoir d'achat, pour le développement d'emplois réels, non précaires, pour la défense et le développement du service public, pour le respect des salariés, pour des conditions de vie et de travail non dégradées, pour le maintien et l'amélioration des garanties sociales sont les éléments majeurs de cette mobilisation.

Le SNPTAS CGT appelle les personnels de toutes catégories à poursuivre cette mobilisation et à agir, particulièrement dans cette période de grands bouleversements, de transferts d'emplois, de nouvelle loi de finances, de réorganisation des services.

Le SN PTAS CGT appelle à l'action, à l'expression des personnels dans les jours à venir :

- par voie de motions auprès des ministres de l'Équipement, de la Fonction Publique, de l'Intérieur, du Premier ministre,
- de délégations auprès des Préfets, Députés, Sénateurs, Conseillers généraux, maires...

pour

- l'augmentation des rémunérations et des pensions de retraites,
- la reconnaissance des qualifications et des compétences des personnels, le refus de l'emploi précaire,
- la défense d'un service public national territorialisé, proche des citoyens et des élus, conservant ses capacités de travail en réseau, en cohérence avec les autres services État et les services publics des collectivités territoriales,
- les moyens financiers et en terme d'emplois et de formation pour le développement des missions du ministère,
- un cadre national de garanties minimales avec des déclinaisons locales positives négociées et le respect par tous les chefs de services de ces règles
- l'égalité de traitement des personnels l'interdiction de transferts autoritaires de personnels,
- une mobilité librement choisie et une compensation juste des contraintes subies
- le droit au choix réel par tous les agents à leur avenir, leur carrière, leur poste de travail, leur métier et la levée des contraintes tatillonnes et non appropriées à la situation actuelle.

Le SN PTAS CGT met en garde le ministre et le ministère, le gouvernement, les élus, notamment ceux des conseils généraux, contre toute forme de remise en cause des déroulements de carrière, des droits statutaires, salariaux, sociaux et syndicaux, contre toute tentative de licenciement.



Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif :
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Plot I – 92055 PARIS - LA DEFENSE Cedex 04

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net
Intranet : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Groupe de travail dessinateurs DGPA/Organisations syndicales du 22 septembre 2005

Objet de la réunion : Groupe de travail portant sur le corps des dessinateurs de l'Équipement

Présents DGPA (ex DPSM)

Mme Marie Madeleine BOURGINE, Marie-Christine MOUSSERON, Yves LE MARECHAL,

Pour la CGT

Jacques COUTURIER, Jean-Marc TRACKOEN, Stéphane PALERMO, Patrick MONJAULT, Patrice MARCHAND

En préambule à l'ordre du jour de la réunion, la CGT est intervenue avec un certain nombre de questions concernant notamment l'examen professionnel à TSE réservé aux dessinateurs (année 2005)

Combien de dossiers pour cette année ?

Le chiffre exact sera connu vers le 30 septembre, la DGPA s'étonne du peu de dossiers déposés, le nombre est inférieur à l'an passé.

Confirmation concernant la date de nomination des lauréats ?

La DGPA s'engage à ce que les nominations aient lieu avant Noël 2005.....

Nombres de postes inscrits au PLF 2006 ?

La DGPA nous précise, que cette annonce sera faite au CTPM du 29 septembre 2005, la mise en place de la LOLF complique le cadrage des effectifs 2006, des propositions concernant les dessinateurs au sujet de ce concours, mais ne veut rien dire de plus aujourd'hui.

Au sujet de cette réunion, les représentants CGT ont déclaré qu'il aurait été utile d'avoir un ordre du jour plus complet, avec un fond de dossier préparatoire. Nous aurions pu avoir des propositions plus concrètes et gagner un temps de plus en plus précieux pour tous les dessinateurs.

Pour autant, nous sommes là aujourd'hui pour avoir des informations et des réponses sur le devenir des dessinateurs à l'Équipement.

Cette démarche, proposée le 7 juin (cf Compte-rendu précédent) est-elle à rapprocher de celle engagée sur le corps des TSE ?

Quel contenu veut donner la DGPA à cette réflexion pour les dessinateurs ? Quels seront les intervenants sur ce dossier ? Avec quel calendrier ?

Quelle place aux organisations syndicales, sachant que pour la CGT, il n'est pas question d'un rapport bouclé d'avance, nous voulons un véritable audit des dessinateurs et pas seulement des chefs de service.

La CGT rappelle que cette démarche ne doit pas occulter la nécessaire réflexion et les propositions de la DGPA sur la revalorisation indiciaire attendue par les dessinateurs, la CGT renouvelle ses craintes déjà exprimées le 7 juin, à ce sujet, et refuse que ce travail enterre les réformes statutaires du corps des dessinateurs.

La CGT dénonce le manque de travail de la DGPA sur ce dossier depuis le 7 juin, puisque aujourd'hui rien de nouveau, aucune production, aucun document.

Les réponses de la DGPA (ex DPSM)

La DGPA confirme que cette réflexion métiers, compétences, positionnement sur le corps des dessinateurs est à rapprocher de celle engagée sur le métier des TSE. La DGPA, en effet, engage actuellement un diagnostic sur l'évolution du positionnement des TSE en terme de métiers et de domaines d'activités.

Comme pour les TSE, la DGPA n'a pas mandat du ministère pour engager une réforme statutaire sous le prétexte fumeux, que la Fonction publique ne veut examiner aucune réforme tant que la refonte des échelles II III IV et V ne soit terminée.

Les représentants remettent en cause et émettent des doutes sérieux sur les promesses du ministre lors des grandes manifestations du 12 mars 2002.

La DGPA reconnaît une fois de plus la nécessité d'un corps de dessinateurs à l'Équipement, mais s'interroge sur le « calibrage » de ce corps, pour quelles missions et quelles activités graphiques, SIG, cartographie, études d'aménagement, projet routiers.

Après un débat assez long et parfois vif entre la DGPA et les organisations syndicales, un accord est trouvé : sous réserve de ne pas enterrer la réflexion sur la revalorisation indiciaire et statutaire, la DGPA propose de préparer 1 projet de document qui servira de base de réflexion pour ce groupe de travail, ce document sera proposé aux organisations syndicales, il sera amendable.

A la demande de la CGT, la DGPA s'engage à auditionner un certain nombre de dessinateurs et à intégrer dans ce document, les contributions que les organisations syndicales produiront.

Nous appelons l'ensemble des dessinateurs à investir pleinement cette réflexion concernant leur métier, en terme de compétence, besoins en formation etc...Prochaine réunion 19 janvier 2005

Plus que jamais les dessinateurs ont toutes les raisons d'être dans la grève et de manifester leur mécontentement le 4 octobre 2005

Soutenez la CGT, rejoignez là

(* déductible pour moitié du montant de votre impôt)



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

..... Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.

MTETM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.
email : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC
Notre site Intranet <http://cgt-snptas.syndicat.i2>



Rencontre délégation CGT – Direction générale des routes (DGR) du 22 septembre 2005

Ordre du jour : les D.I.R

Délégation CGT PTAS : D. Lassauzay – J.F. Tortajada

Le compte rendu (un peu long mais il nous semble utile de donner tous les éléments sur l'avancement du dossier) de cette rencontre est divisé en deux parties.

La 1^{ère} regroupe l'ensemble des questions posées par la délégation CGT et la 2nd reprend les réponses apportées par la DGR regroupées par thèmes.

L'objectif, au delà du compte rendu lui même, est d'avoir une trame de questions pour une utilisation locale avec les préfigurateurs.

A noter :

La DGR a mis en ligne 4 rapports servant de guide pour l'organisation des services routiers :

- missions et organisation des services dans le domaine de l'exploitation (pilote M. Lannuzel).
- missions et organisation des services dans le domaine entretien et gestion du patrimoine.
- missions et organisation des services dans le domaine de l'investissement (pilotes MM. Rodriguez et Moullet).
- missions et organisation des services dans le domaine des ouvrages d'art et des tunnels.

Le groupe d'échange du 28 septembre 2005 a vu le projet d'instructions relatives à l'organisation des DIR (voir ci jointe en annexe)

A. Les interventions de la délégation CGT

Intervention d'introduction de la fédération CGT

Les points suivants sont soulevés en introduction :

- privatisation des autoroutes, conséquence en terme de financement, d'organisation, désengagement de l'État, perte de maîtrise politique,
- la réorganisation des services risque de ressembler à l'organisation du désengagement de l'État,
- date de sortie du décret sur le réseau routier national (RRN),
- constitution juridique des DIR au 1^{er} janvier 2006 ?
- risque de privatisation, DIR une phase transitoire avant de basculer vers la concession ?
- moyens financiers et effectifs ? Sur les effectifs, nous sommes inquiets du décalage entre l'évaluation des besoins et les effectifs possibles, de l'ordre de 1 000 agents,
- comment seront gérées les sections orphelines ? La CGT est opposée à la concession ?
- comment le dimensionnement des DIR se fait-il ? Comment la question de la viabilité hivernale (VH) est-elle prise en compte ?
- il y a un besoin d'ouvrir des négociations sur l'organisation et les conditions de travail, le régime indemnitaire, les évolutions statutaires, les moyens syndicaux, les organismes paritaires. Il faut un cadre d'ouverture des négociations et des cadrages nationaux.

Les questions et éléments développés par les représentants CGT PTAS.

Les représentants CGT PTAS sont intervenus à de nombreuses reprises sur les points suivants (regroupés par ensembles thématiques et non dans l'ordre du débat) :

- Les conséquences de la privatisation des autoroutes sur les financements des infrastructures routières et les conséquences sur les plans de charge et le dimensionnement des DIR.
- Quel est le contrôle parlementaire, républicain sur le financement des routes quand celui-ci est hors budget et passe par une agence (l'AFITF : agence de financement des infrastructures de transport de France) ?
- Au delà des sections orphelines (tronçons de route isolés), quelle sera la gestion des tronçons de routes en bout de réseau : point d'appui ou concession ?
- Quelle est la politique de déclassement – reclassement route nationale / commune ? Que deviennent les agents lors d'un déclassement ?
- Il faut prendre la route dans son ensemble (déplacement, intermodalité, sécurité routière, aménagement). Qui pilote cette cohérence ? DRE ?
- Suite au cas de la concession en cours de la RN 10, exposé par un camarade de la DIR Atlantique, la CGT PTAS a demandé si cela relevait d'une politique générale (concession des RN pour les passer en structure autoroute). Nous pouvons aussi citer la RN 19 dans la DIR Est et de la rocade de Montauban à la DIR sud ouest.
- Inquiétude sur la mise en place effective des DIR dans les délais sachant qu'environ 30 départements ont déposé un recours contre le transfert et donc ils ne se pressent pas pour définir un organigramme de service routier départemental. Ceci peut d'autre part avoir pour conséquence de ne pas avoir simultanément des fiches de postes (circulaire du 10 août) entre DDE, DIR, service du Conseil général au moment des bourses de postes.
- Quelles relations entre les DIR et l'Intérieur (préfets de région, préfets de département) ?
- Comment se règle le problème de l'ingénierie. Quel dimensionnement des SIR ? Comment se font les études et les travaux quand les distances entre les SIR et les lieux d'études et de travaux sont éloignés (ex. : cf la DIR Ouest pour des travaux dans le Finistère quand le SIR est prévu à Rennes) ?
- Quelle mutualisation des fonctions supports est envisagée ?
- Que deviennent les labos départementaux (et régionaux) ? Il nous semble que la meilleure solution est un rattachement au Réseau Scientifique et Technique, notamment aux CETE.
- Comment est financé l'immobilier ? Quels seront les moyens en matériel après la séparation entre Etat et Conseil Général ?
- Niveau de service, organisation du travail / effectifs.
- Croisement effectif / compétence / référentiel métiers ?
- Réflexion à avoir sur les métiers entretien – exploitation. Il n'y a toujours pas de définition claire de ce qu'est l'exploitation de la route. Il est d'autre part souvent avancé que l'exploitation est moins consommatrice de moyens que l'entretien, ceci est loin d'être évident si toutes les conditions normales de sécurités, de conditions de travail et de vie des agents sont prises en compte.
- Mobilité exploitation : distance / temps domicile – travail.
- Agents d'exploitation et OPA dans les bureaux, quel avenir ?
- Questions statutaire – indemnitaire – déroulement de carrière des personnels exploitation. A partir d'une première intervention du SN PTTE, nous avons un peu développé ce point et rappelé que l'organisation des DIR est indissociable de cette question.
- Suite à un débat sur le fait que les préfigureurs ne disent pas toujours la mêmes choses selon les lieux où ils se trouvent, la CGT PTAS a précisé qu'elle souhaite que la concertation sur les DIR continue même si le dossier varie d'un jour à l'autre et rejette une discussion qui aurait lieu quand tout serait bouclé. Cela nous permet de faire des propositions (ex. : DIR Est proposition de positionnement de CEI fait par le collectif CGT) et nous souhaitons qu'elles soient prises en compte par les préfigureurs et la DGR. En contrepartie, il faut que le discours des préfigureurs soit clair vis à vis des agents. Nous regrettons et dénonçons que ce discours des préfigureurs puisse sans doute être perturbé par des résistances voir des affrontements larvés entre DIR, DDE, préfecture etc... Il ne faut pas oublier qu'au bout de la chaîne, ce sont des agents qui posent des questions sur leur avenir. Ils méritent mieux.

Autres interventions CGT

CGT PTTE

- problème des effectifs (ex. : DIR Ouest manque 100 agents),
- réseau de proximité – implantation des CEI,
- décalage entre « réseau d'excellence » avancé par le ministère et ce qui se passe sur le terrain
- quelle intervention des parcs ?
- pourquoi remplacer un système qui fonctionne et qui a fait ses preuves par un nouveau système ?
- problème des missions quand allons nous en discuter ? La CGT est pour le maintien de l'entretien en régie dans nos services,
- quelle organisation du travail ? Allons nous vers une généralisation du 2 x 8 ou du 3 x 8 ?
- problème d'égalité d'accès des agents sur tous les postes notamment par rapport aux militants syndicaux, agents âgés,
- réforme statutaire,
- besoin d'un cadrage minimal sur des garanties minimales au niveau national,
- A quand la réforme et l'évolution statutaire revendiquée depuis longtemps ?

CGT OPA

- quelle intervention des parcs demain sur la VH ?
- CGT OPA en désaccord avec la présence de quelques OPA dans les CEI des DIR car cela conduit à l'éclatement des parcs.

CGT USSER

- sur le RST, il ne faudrait pas que les CETE servent de réservoir d'effectifs pour les DIR notamment sur les Ouvrages d'Art,
- partage l'idée de rattachement des labos aux CETE

« Préfigurateurs » CGT

Des camarades sont intervenus dans le débat à partir de leur vécu au niveau local dans la construction des DIR notamment sur les points suivants :

- quel régime indemnitaire si nous travaillons en 3 x 8 ?
- les fiches de postes comporteront-elles les contraintes liées aux postes par exemple les astreintes ?
- problème dans les évolutions possibles de carrières des agents d'exploitation avec la gestion obligeant à changer de poste lors d'une promotion. L'éloignement des centres rendra cela difficilement acceptable pour l'agent promu. En clair, les agents risquent d'être prisonniers de leur poste. Il est difficile de construire les DIR sans apporter de réponses aux problèmes catégoriels,
- cas de la concession de RN comme la RN 10 dans les Landes. Que deviennent les agents concernés ?
- Quel est le devenir des agents sur les RN déclassées vers les communes ?

B. Les réponses apportées par la DGR

Privatisations des autoroutes

Privatisation

La privatisation des autoroutes est une décision politique du gouvernement.

Jusqu'à aujourd'hui, l'Etat influait la politique interne des sociétés de par sa position majoritaire. Il nommait les dirigeants. L'Etat est à la fois actionnaire et concédant, la privatisation va rendre les choses plus claires, car il ne sera que concédant.

Demain il ne restera que le contrat de concession comme lien. Il faudra s'assurer que les missions des sociétés sont bien respectées. Il va donc falloir renforcer nos capacités de contrôle.

On ne peut pas dire que la privatisation des sociétés d'autoroutes entraîne automatiquement la privatisation du reste du RRN .

Principe : - RN : gestion directe par l'État, pas de péage
- autoroutes : gestion par des sociétés concessionnaire avec péage

Pour les collectivités locales comme pour l'Etat, la loi ne leur permet pas de mettre des péages sur les routes (uniquement sur les ouvrages d'art).

Commentaires C.G.T- PTAS :

Le cas évoqué de la RN 10 donne une vision particulière des choses.

Lorsque l'État transforme un RN en autoroute, la RN concernée passe donc dans le système autoroutier avec concession. Pour la RN 10, c'est une décision du CIADT de fin 2003 sur les infrastructures de transport qui se met donc en place, la DGR travaille sur le dossier de concession avec un horizon de 2 à 3 ans. Les agents concernés peuvent être, selon la DGPA, en position de détachement dans la société concessionnaire.

Au moins une autre RN semble concernée par ce processus : la RN 19 (DIR Est)

Même si la décision concernant la RN 10 est antérieure au dossier actuel sur les DIR et le problème prévisible des moyens consacrés par l'Etat aux investissements routiers, on peut fortement craindre que cet exemple tende à se généraliser dans le futur. Nous pourrions donc assister à une extension importante du réseau privatisé.

Financement

La comparaison n'est pas correcte entre le produit de la vente (12 milliards €) et les recettes prévisibles de 40 milliards € d'ici 2032. C'est un arbitrage politique entre une rentrée immédiate ou une rente.

L'AFITF est de toutes les façons alimentée par de l'argent public. En 2006, sur la vente des autoroutes, 4 milliards € seront affectés à l'AFITF.

L'AFITF doit être vue comme un fond spécial sécurisé de l'Etat permettant de garantir un niveau d'investissement mais l'AFITF n'exclue pas la possibilité de financements par le budget de l'Etat.

Cela relève toujours de choix publics, rien n'est changé sur ce point.

Il y a des besoins sur le RRN, nous faisons avec les moyens que nous avons. Nous bâtissons les nouveaux services avec les hypothèses d'aujourd'hui. Nous sommes sous contraintes et nous avons du mal à finir les CPER (contrats de plan Etat – Régions).

L'État ne pouvant faire tout, il vaut mieux être dans une logique de gestion de l'existant (entretenir ce que nous avons avant de faire de nouvelles routes) et payer nos dettes (ndlr : rappel par la CGT PTAS des retards de paiement de plusieurs mois sur les opérations et les intérêts moratoires importants).

Ndlr : les préfigureurs semblent construire les DIR, au niveau investissement, en estimant :

- que dans les années à venir, il y aura au minimum la même masse financière qu'aujourd'hui.
- les travaux futurs à faire sur une période couvrant les 2 futurs CPER

Réseau routier national (RRN)

Etude sur l'état du réseau transféré

(éléments issus du Groupe d'échange du 28 septembre suite à une question CGT PTAS)

Rappel : cette étude est prévue par la loi de décentralisation.

Les études sont réalisées. Environ 80 % des DDE ont remis leur dossier dans les délais (17 août 05). Il s'agit d'un dossier technique sur l'état actuel des routes pas sur les besoins pour la remise en état.

L'ADF (Assemblée des départements de France) est satisfaite de la qualité du dossier (ndlr : la DGR n'a pas donné l'appréciation de l'ADF sur le fond du dossier à savoir l'état des routes...).

Décret RRN

Le décret est au Conseil d'État. La publication est prévue dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

Après parution du décret, aucune discussion locale n'est possible sur la constitution du RRN.

Le gouvernement peut ne pas suivre le conseil d'état sur des modifications demandées mais il ne peut en aucun cas apporter des modifications au projet de décret tel qu'il l'a déposé initialement.

Après le décret, il doit y avoir des arrêtés préfectoraux de transfert des RNIL (RN d'intérêt local). L'objectif est la sortie des arrêtés avant fin 2005. (précision apportée lors du Groupe d'échanges syndicats – administration (GE) du 28 septembre).

Décret création des DIR

L'objectif est la création juridique des DIR au 1^{er} janvier 2006 avec une mise en place effective pour la VH 2006-2007.

Le Ministère est en discussion avec les ministères des Finances et de l'Intérieur au niveau national (ndlr : cela sous entend que les préfets localement n'ont « rien à dire »)

La proposition actuelle partagée par l'Intérieur est :

- un commandement unique sur la DIR : le préfet de région lieu du siège de la DIR (autorité de commandement, autorité hiérarchique)
- pouvoir de police, gestion des crises : préfet de département sur le département

Les préfets de département gardent donc une part d'autorité sur les DIR mais en passant par le commandement unique.

Décret transfert financier

(élément du GE du 28 septembre)

La CEC (commission d'évaluation des coûts) a donné un avis positif sur le projet de décret transfert financier et la commission des finances locales l'a validé (rappel : transfert financier calculé sur : investissement au minimum moyenne sur les 5 dernières années et entretien sur les 3 dernières années).

La CEC a demandé un regard particulier sur les départements de montagne par rapport aux dégâts exceptionnels.

Sections orphelines

Les sections orphelines (sections isolées de RN) nous posent un problème. Nous allons donner un avis sur ces sections, les définir et les identifier. La liste sera diffusée.

Option à privilégier : si le fait de les faire entretenir par un autre exploitant coûte moins cher, il y aura concession.

« Bouts » de réseau

Sur les «bouts» de réseau (portion de RN situé au delà du kilométrage normal d'action d'un CEI), la position n'est pas la même. Nous devons dire à l'automne ce que ces tronçons deviendront dans les 2 – 3 ans.

Ndlr : la DGR n'a pas donné plus d'éléments. Les DIR proposent deux solutions :

- création d'un point d'appui avec quelques agents exploitation (autour de 5 – 6 agents) permanents ou temporaires pour la VH. Quelle est la pérennité de ce système ?
- concession à une société d'autoroute, à une collectivité, ...

Déclassement – reclassement RN – Communes

L'objectif est de régler la question des RN devant être déclassées en voirie communale courant 2006 pour régler tout en même temps, sachant qu'il y a 5 mois d'interrogation des communes.

Les agents travaillant sur ces routes n'ont pas vocation à être transférés (pas prévu par la loi), ils se retrouveront dans les services équipements DDE, DIR ,... ou du Conseil général, selon leur choix.

Ndlr : la DGR n'a pas précisé les choses si les communes refusent les RN déclassées...Normalement les écrits connus à ce jour disent que l'Etat garde le tronçon. On peut malgré tout s'interroger sur ce point.

Organisation – Effectifs

Projet d'organisation – effectifs

La DGR reçoit les projets d'organisation de la part des préfigureurs et des discussions ont lieu avec eux.

Nous avons aussi les états des lieux et l'évaluation des besoins qu'ils nous ont transmis. C'est l'élément de base qui va nous servir pour :

- une évaluation globale des besoins du programme route,
- réaliser les arbitrages en deuxième temps.

Nous devons connaître aussi l'impact des transferts pour connaître les moyens effectifs (et matériels) restant disponibles.

Le premier rendez vous c'est l'organigramme des DIR et le pré fléchage des agents. Ensuite nous élaborerons un plan pluriannuel de gestion.

Notre réflexion part de l'existant avec un projet à atteindre à échéance 3 – 4 ans.

Nous ne parlons pas de « réseau d'excellence » mais nous avons toujours l'ambition de faire quelques chose de bien.

Sur la gestion, nous devons concilier une gestion de proximité avec les districts et la constitution d'équipes techniques de haut niveau.

Pour la constitution de pôle ingénierie routière, il est retenu un fonctionnement en équipe projet.

Les effectifs en ETP (équivalent temps plein) du programme route s'élèvent à 44 600 et nous allons passer à environ 14 000.

Relations avec les Conseils généraux

(certains éléments ci après sont issus du GE du 28 septembre).

Effectivement il y a des départements où nous avons des problèmes, environ une quinzaine (ndlr : refus de nous transmettre les départements concernés).

La question du nombre de départements où il y a blocage n'est pas évidente car certains disent bloquer les choses et préparent quand même les choses pour être prêts s'il y a transfert.

Nous avons réglé les cas où lors des consultations, certains répondaient par une logique financière par rapport aux investissements à faire sur certains tronçons en les intégrant dans le RRN.

Le problème du financement se pose après la fin des CPER en cours normalement 2007, ou après si prolongation des CPER.

Cela ne change rien sur le budget 2006, idem en terme d'effectifs car les agents continuent à être payés par le ministère en 2006 et 2007.

Dans certains départements, il y a un engagement de l'État pour le prochain CPER de subventionner une ou deux opérations.

Nous ne connaissons pas de désaccord concernant les effectifs car nous n'avons pas encore notifiés les effectifs transférables aux Conseils généraux.

La notification des effectifs transférables seront notifiés :

- pour le FSL (fonds solidarité logement) et les RD dans environ 15 jours,
- RN transférées : cela dépend de la sortie du décret RRN La photographie sera faite au 31/12/2005 et donc la notification interviendra en 2006.

Dans certains départements Il y a un problème sur les transferts d'effectifs « études ». Il y a un transfert d'un fort linéaire de route mais de peu d'agents « études » car depuis 5 ans l'État n'a quasiment rien fait sur ce linéaire. (ex : dans un département 250 km transférés et seulement 1,8 agents prévus en investissement). Le principe est le transfert des moyens que met l'État pas des moyens dont aurait besoin le département.

Nous allons approuver les organigrammes des DDE et des DIR avant l'arbitrage définitif des effectifs transférés. Mais la circulaire du 28 mai 2005 est connu des PCG et il n'y a pas de remontée, en dehors du problème des effectifs bureau d'études « investissement ».

S'il faut transférer quelques agents supplémentaires après arbitrage, nous procéderons par volontariat. S'il n'y a pas de volontaire, il y aura compensation financière. C'est le processus en cours de discussion.

Relations avec les conseils généraux et régionaux DOM

(éléments issus du GE du 28 septembre suite à une question CGT PTAS)

C'est assez simple puisque il y a un transfert total des routes. Le transfert au niveau financier se fait par application des règles définies par la loi (investissement 5 ans – entretien 3 ans).

C'est le ministère de l'Outre mer qui pilote cela.

SIR – études / travaux

Chaque DIR s'organise comme elle veut, il n'y a pas de norme.

Cela dépend du plan de charge prévisionnel (ndlr : CPER actuel et les deux futurs CPER), des caractéristique du réseau, des lieux de travaux à faire.

Le fonctionnement se fait par équipe projet.

Pour les opérations en cours, l'équipe restera en place pour aller au bout du chantier.

Il y a deux phases différentes : la phase « études » et la phase « travaux ».

- phase « études » : pas plus 2 heures entre le SIR et le lieu d'études,
- phase « travaux » : il faut une relative proximité qui peut être trouvé par la constitution d'une base travaux proche des travaux pendant la durée de ceux-ci.

Ouvrage d'art et ATESAT

(éléments issus du GE du 28 septembre suite à une question CGT PTAS)

La mission OA reste dans l'ATESAT. Elle se fera soit

- par les DDE pour celles ayant encore la compétence pour faire,
- par un bureau interdépartemental avec mutualisation des compétences des DDE,
- en faisant appel à un service ayant la compétence, en particulier les CETE.

Après débat, le secrétariat général a proposé de regarder où nous en étions et de revoir ce dossier.

Mutualisation des fonctions supports

C'est en réflexion. Quelques principes :

- les DIR disposeront d'un secrétariat général,
- elles piloteront les questions d'hygiène et sécurité, l'action sociale, ..
- des choses sont mutualisables (ex. : l'organisation matérielle des paies) avec les DRE ou DDE selon l'implantation des DIR. La réflexion dans la DIR Ouest est aboutie.

Immobilier

Le financement de l'immobilier est un élément important du coût de la modernisation.

L'examen se fait en 3 phases :

- ce qui est urgent en 2006 pour que la DIR fonctionne en septembre,
- les besoins indissociables à la création des DIR en 2007,
- des solutions temporaires de location.

L'arbitrage est :

- dépend de la DGR tout ce qui est strictement lié à la route (principalement CEI),
- le reste dépend de la DGPA,

La DGR va demander au DRE de traiter en priorité les centres où il y a une opération routière nouvelle. Pour les autres, nous verrons une « ligne budgétaire » spécifique.

La LOLF rend les choses plus faciles.

Ndlr : en décodant cela donne, à notre avis : la LOLF donne une masse globale d'argent dont la répartition dépend du responsable de programme puis du responsable du BOP. Il est donc possible d'inclure dans une opération routière la construction de CEI qui entretiendront la route concernée. La DGR demande donc aux DRE de donner la priorité à ces opérations.

Laboratoires départementaux

La question est remontée mais il n'y a pas de position arrêtée. La solution du rattachement au RST est intéressante, elle a sa pertinence.

La question sera traitée avec les parcs pour ceux rattachés à un parc.

Parc

Nous demandons aux préfigureurs d'identifier les compétences dont ils ont besoin en continu dans la DIR. C'est différent des OPA intervenant en VH comme prestataires (ndlr : les préfigureurs parlent plus facilement de sous-traitance quand ils prévoient de travailler avec les parcs).

Pour les missions :

- dans un 1^{er} temps, elles seront assurées par le parc en l'état,
- dans un 2^{ème} temps selon les pistes de travail du rapport Courtial, il faudra regarder le ponctuel et le récurrent (maintenance, entretien véhicule, ...)

Avant décision sur l'avenir des parcs, ils travaillent pour les DIR et le Conseil général.

S'il y a transfert, nous connaissons les besoins des DIR.

Organisation du travail

Les niveaux de service seront dans les rapports des préfigureurs sur l'organisation des DIR. Ces derniers sont notamment partis des préconisations du rapport Lannuzel. (ndlr : se reporter à ce rapport, notamment les annexes).

Nous visons un certain niveau de service. Nous verrons si les moyens existent par rapport à cette ambition et les marges de manœuvre pour atteindre le niveau visé.

Nous afficherons dans les fiches de postes le niveau visé pour qu'il y ait une lisibilité ou au moins la cible visée dans les 3 – 4 ans à venir en terme de niveau de service.

La DGR a confirmé l'appréciation d'un camarade CGT PTTE : les métiers de l'entretien ont moins d'avenir à la DIR qu'au Conseil général.

Il est clair que depuis plusieurs années, nous évoluons des missions d'entretien vers des missions d'exploitation. Les métiers dans les DIR et au Conseil général seront différents car globalement les réseaux sont différents et ce n'est donc pas le même niveau de service.

Dans la 1^{ère} année au moins, il n'y aura pas de modification de l'organisation du travail. Une harmonisation se fera ensuite avec discussion dans les instances paritaires de la DIR (voir le projet d'instructions DIR).

Au niveau d'une DIR, il n'y aura pas uniformité de l'organisation du travail. Cela dépendra du réseau. Il faudra afficher à chaque centre l'objectif à atteindre.

Il devrait y avoir partout des astreintes avec une occurrence visée de 5 (1 astreinte toutes les 5 semaines).

Les fiches de poste devraient comporter ce type d'information (astreintes, travail en 1x8, 2x8, 3x8,...), ainsi sans doute la question du « domicile – travail ».

Situation des agents d'exploitation

Pour les agents d'exploitation dans les bureaux, il y a plusieurs situations : raison médicale, activité ingénierie publique, entretien bâtiment, permanents syndicaux et sociaux,...

La situation sera traitée à priori au cas par cas.

La réintégration d'agents sur la route est tout à fait envisageable.

A terme, il n'y aura plus d'agents d'exploitation dans les DDE.

Sur les situations futures à traiter, notamment les cas médicaux, les agents âgés, les agents seront reclassés, nous trouverons des solutions.

Sur la question statutaire, ce n'est pas le lieu pour en discuter (compétence DGPA et SG).

C. Groupe d'échanges du 28 septembre 2005

En dehors des questions traitées dans ce compte rendu, la CGT PTAS a remis la liste de questions ci après (qui recourent largement celles évoquées avec la DGR) pour obtenir des réponses du Secrétariat général et de la DGPA.

Cette liste n'est bien sur pas exhaustive. Vous pouvez la compléter en nous transmettant vos questions.

Effectifs – métier – compétence

- répartition effectifs DDE / DIR, delta entre besoins estimés par les DIR et ressources disponibles dans DDE d'environ 1000 agents (ex. : 111 DIR Est) – risque d'accroître ce delta avec budget 2006 ?
- niveau de service, organisation du travail / effectifs,
- croisement effectif / compétence / référentiel métiers ?
- réflexion sur les métiers entretien – exploitation,
- plan de requalification et de formation des agents.

Agents

- mobilité agents des BE vers SIR,
- mobilité exploitation, domicile – travail,
- agents d'exploitation et OPA dans les bureaux avenir ?
- gestion des personnels ne pouvant plus travailler sur la route ?
- questions statutaire –indemnitaire – déroulement de carrière des personnels exploitation.

Organisation – gestion des services

- mutualisation des fonctions supports,
- quid des labos départementaux et régionaux ?
- financement immobilier : répartition DGPA / DGR,
- relations DIR / autres services équipement, DIR / Préfets
- quid hygiène et sécurité DIR ?
- quid action sociale DIR ?

Annexe
Projet d'instructions pour l'organisation des DIR présentée au GE
du 28 septembre 2005 (texte DGR)

L'examen de vos travaux de préfiguration des futures DIR a permis de procéder à une première analyse d'une part, des moyens disponibles et nécessaires pour constituer ces nouveaux services, d'autre part, des schémas d'organisation possibles.

Parallèlement, les différents groupes de travail thématiques (ouvrages d'art, exploitation, entretien, investissements) mis en place au début de l'année 2005 ont produit leurs recommandations. Il est souhaitable que certaines d'entre elles soient prises en compte dès à présent dans le cadre de votre mission de préfiguration. Les rapports des groupes de travail seront mis à disposition dans leur intégralité sur le site intranet de la DGR.

Cette instruction, préparée en liaison avec le secrétariat général et la DSCR, n'aborde pas les étapes intermédiaires qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre au cours du processus de création des services et de transfert des responsabilités des DDE vers les DIR. Ce sujet majeur fera l'objet d'un document spécifique ultérieur.

1. Les objectifs structurants

La constitution des DIR, services nouveaux en termes de périmètre et de missions, doit au premier chef répondre aux objectifs fondamentaux identifiés dès l'origine du projet de réorganisation :

- renforcer la sécurité des personnels et des usagers,
- mettre en place un niveau de service adapté au caractère structurant du futur réseau routier national,
- exploiter ce réseau de façon moderne et homogène par itinéraires, en déployant des outils et des équipements d'exploitation « temps réel » adaptés aux attentes des usagers,
- mettre en œuvre des politiques de gestion et d'entretien cohérentes, soucieuses de la préservation du patrimoine et de son amélioration,
- réaliser les nouveaux projets dans le respect des objectifs fixés en termes de qualité, de délais et de coûts, en étroite cohérence avec les politiques de gestion et d'exploitation.

La satisfaction de ces objectifs suppose que quelques orientations principales soient retenues :

- la sécurité des personnels et des usagers doit faire l'objet d'un pilotage assuré au niveau central de chaque DIR par une entité clairement identifiée, investie d'une mission de contrôle et d'animation des unités pour l'ensemble des métiers,
- la logique d'itinéraire doit être un paramètre directeur de la définition de l'organisation en matière de gestion et d'exploitation ; à cet égard, le traitement des interfaces entre DIR doit faire l'objet d'un soin particulier,
- la nouvelle organisation doit favoriser le développement d'une culture technique de haut niveau,
- les équipes opérationnelles des centres d'exploitation et les centres de gestion du trafic doivent être structurellement coordonnés afin d'assurer la cohérence de leurs interventions,

- l'ingénierie de maîtrise d'œuvre des projets doit être confortée.

Pour que la nouvelle organisation soit attractive dans cette période de changements, il convient qu'elle offre des postes adaptés aux ambitions et à l'expérience de chacun, qu'elle soit « lisible » pour tous les agents du ministère et qu'elle permette d'effectuer en son sein des parcours professionnels qualifiants.

Enfin, les activités des DIR et du réseau scientifique et technique doivent être complémentaires, ce dernier ayant vocation à cultiver sa capacité d'expertise dans ses domaines de compétences actuels.

2. L'organisation du travail, l'hygiène et la sécurité

L'harmonisation, à l'échelle de chacun des itinéraires cohérents au sein des DIR, des dispositifs d'organisation du travail devra être recherchée à partir de 2007, dès que ces nouvelles directions disposeront des instances paritaires permettant des discussions avec les représentants du personnel.

Dans l'attente de cette harmonisation, il convient de reprendre les organisations en place en DDE, en y apportant les adaptations rendues éventuellement nécessaires par la juxtaposition de régimes différents.

2006 sera donc une année de transition au cours de laquelle une étroite collaboration devra s'instaurer entre les DIR et les DDE.

Pour garantir la prise en compte des questions d'hygiène et de sécurité intéressant les agents de la DIR, en particulier dans le domaine de l'entretien et de l'exploitation, vous devrez concilier proximité et pilotage central effectif des fonctions assurées actuellement par les animateurs sécurité-prévention. Il n'apparaît pas souhaitable de mutualiser ces fonctions hors de la DIR, sauf contextes exceptionnels qui vous permettraient de conserver la maîtrise totale des politiques, de la définition des activités et de l'affectation des moyens.

3. L'organisation du domaine gestion et exploitation

Le rapport au ministre de mars 2004 avait proposé une organisation à 4 niveaux : DIR / service de gestion de la route (SGR) / subdivision / centre d'entretien et d'intervention (CEI).

A l'issue de l'examen de vos propositions, il apparaît préférable, d'une manière générale, de retenir seulement trois niveaux : DIR / district / CEI.

En cohérence avec cette organisation territoriale, les fonctions générales de politique technique, de programmation et d'ingénierie seront regroupées au sein des services fonctionnels.

Les DIR seront chargées de la gestion du trafic sur le réseau routier national non concédé.

Elles n'assumeront pas de mission de coordination des actions opérationnelles des autres gestionnaires de réseaux routiers, ce rôle relevant des CRICR/CNIR et des préfets avec l'assistance des DDE.

Ce mode de fonctionnement suppose que les gestionnaires échangent en temps réel les informations nécessaires sur l'état de leurs réseaux respectifs et les fournissent aux CRICR, que ce soit en période d'exploitation courante ou en situation de crise.

Une circulaire interministérielle intérieur/équipement portant de façon spécifique sur le fonctionnement en période de crise sera élaborée prochainement. Elle visera notamment à préciser les rôles respectifs des DDE et des DIR auprès des préfets.

3.1. Les services fonctionnels

La mise en œuvre des politiques de sécurité routière, de gestion, d'entretien et d'exploitation sur le réseau appelé à demeurer national s'appuie actuellement sur une centaine de directions départementales. L'un des objectifs fondamentaux de la réorganisation des services routiers de l'Etat est d'adapter le nombre des acteurs de la politique routière à la taille et à la nature du futur réseau, ainsi qu'au niveau de service visé.

En matière de gestion et d'exploitation, le choix de créer 11 DIR plutôt que 21 directions régionales a été notamment fondé sur la nécessité que les futurs services aient une taille suffisante pour pouvoir constituer des pôles techniques capables d'assumer les trois fonctions suivantes :

- la mise en œuvre des politiques nationales et l'élaboration des politiques locales,
- la programmation technique et financière,
- l'ingénierie de l'entretien et de l'exploitation.

Concernant la sécurité routière, il s'agit en particulier d'animer l'ensemble des unités de la DIR dont l'activité est susceptible d'avoir un impact sur la sécurité des usagers.

Concernant l'ingénierie de l'entretien, il s'agit de regrouper les études et la préparation des marchés pour l'ensemble de la DIR. Les districts assureront la maîtrise d'œuvre des phases de travaux. Seuls des moyens limités à une ingénierie courante resteront au niveau de ces districts.

Concernant l'ingénierie de l'exploitation, il s'agit également de regrouper les moyens d'études dans les domaines de l'investissement, du renouvellement et de la maintenance des équipements dynamiques et enfin de la gestion du trafic et de la gestion de crise (plans de gestion du trafic, prévisions de trafic, comptages routiers). La mise en œuvre sera ensuite assurée par les unités territoriales.

Concernant plus particulièrement l'ingénierie de l'entretien et de la réparation des ouvrages d'art, la rareté des compétences nécessaires pourra conduire à les regrouper au sein d'un SIR.

3.2. L'organisation territoriale

Constituée d'unités que l'on nommera « districts » dans un souci de lisibilité (certains préfets de département seront en relation avec plusieurs DIR et donc avec plusieurs unités de même nature à qui il est de ce fait souhaitable de donner le même nom) et couvrant un linéaire de routes nationales variable selon le contexte (de l'ordre de 150 à 350 km environ), l'organisation territoriale pourra être structurée de plusieurs façons : rattachement à un directeur adjoint en charge de l'exploitation ou à un directeur du réseau pour l'ensemble de la DIR par exemple

Les responsables des districts auront vocation à assurer la représentation de la DIR auprès des préfets, des DDE et des collectivités territoriales de leur secteur, en particulier pour la gestion des crises.

Dirigés chacun par un cadre A+ ou A selon leur importance, les districts seront chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de gestion, d'entretien et d'exploitation. La taille de ces unités doit permettre une proximité avec l'échelon préfectoral des départements traversés, mais aussi être adaptée aux principaux enjeux d'exploitation. Un district n'a cependant pas vocation à intégrer l'ensemble des axes pouvant présenter des interactions en terme d'exploitation. Cette cohérence sera assurée au niveau central de la DIR. Certains chefs de district pourront, si cela apparaît nécessaire au regard des enjeux de cohérence d'exploitation de plusieurs axes, être chargés d'une mission de coordination, en période de crise notamment, afin de constituer un appui localisé à la direction de l'exploitation située au siège de la DIR.

Les districts comprendront des centres d'entretien et d'intervention (dirigés par des cadres B/B+), et éventuellement un PC (chargé de la surveillance des conditions de circulation ainsi que de l'activation des mesures de viabilité et de gestion du trafic). Plusieurs cas peuvent être envisagés :

- chaque district dispose d'un PC qui lui est rattaché,
- compte tenu du nombre limité de PC existants, ces derniers pourront aussi le cas échéant être mis à disposition de plusieurs districts pour leurs besoins propres tout en étant placés sous l'autorité d'un seul chef de district ,
- une troisième solution pourra être de placer les PC sous l'autorité d'un responsable appartenant au service fonctionnel de l'exploitation.

Quel que soit le rattachement hiérarchique retenu, l'objectif est de placer les fonctions « temps réel », c'est à dire la maintenance de premier niveau des équipements et les missions des PC des actuels CIGT, au plus près des équipes opérationnelles. Les autres missions des CIGT (ingénierie des équipements, plans de gestion, niveau supérieur de maintenance, temps différé, statistiques, PC central pour la gestion de trafic au niveau de la DIR), seront quant à elles regroupées au sein du service fonctionnel de l'exploitation pour l'ensemble de la DIR.

L'objectif est qu'à terme chaque district puisse disposer d'un PC de proximité dès lors que le nombre d'événements et le niveau d'équipement en systèmes d'exploitation le justifieront, ces PC étant selon les configurations coordonnés en cas de crise par un PC central.

Lorsque l'importance d'un district le justifiera (complexité urbaine, enjeux majeurs d'exploitation, structures à vocation temporaire en fonction de l'évolution du réseau, ...), le chef de district pourra être assisté par un ou plusieurs adjoints (cadre A/B+) dont le rôle sera par exemple de coordonner plusieurs CEI ou d'assurer la représentation du district à partir d'une antenne éloignée du siège. Ce renforcement de l'encadrement du district ne constituera cependant pas un niveau d'organisation supplémentaire. Les cas de cette nature devront être examinés avec soin au regard de l'enjeu que représente l'attractivité des postes correspondants.

3.3 Le dimensionnement des équipes

Le groupe de travail relatif au domaine de l'exploitation a élaboré un projet de hiérarchisation du réseau en définissant plusieurs catégories auxquelles correspond un niveau de service.

Vous pourrez apporter des amendements à ce projet pour ce qui concerne le réseau dont vous assurerez la gestion. Les niveaux de service que vous proposerez doivent être au moins équivalents à ceux pratiqués aujourd'hui par les DDE. Vous assurerez ensuite le dimensionnement des équipes sur cette base.

Pour effectuer ce travail, vous pourrez partir des cas analysés dans les annexes du rapport relatif au domaine exploitation. Il s'agit cependant d'hypothèses théoriques qui ne préjugent pas les organisations du travail que vous serez amenés à mettre en œuvre.

Pour ce qui concerne la viabilité hivernale, les unités d'intervention seront normalement servies par un agent. Pour cela, les engins devront être adaptés en terme d'ergonomie et de moyens de communication. Certaines interventions pourront toutefois être réalisées par des équipes de deux agents si l'ergonomie ou le niveau d'automatisation des engins, le manque d'expérience des personnels ou enfin la configuration de l'infrastructure l'exigent.

Vous préciserez les échelles auxquelles sera mis en place un dispositif d'intervention mobilisable 24h/24h en fonction du nombre d'événements survenant sur le réseau.

4. L'ingénierie du développement du réseau

L'ambition de la création des DIR est bien de constituer des structures d'ingénierie robustes et professionnelles à même de répondre aux besoins des SMO en matière de maîtrise d'œuvre des projets de développement du réseau et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les SIR devront clairement être dimensionnés et organisés pour la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation à l'aval des études préliminaires, une complémentarité et une synergie étant à rechercher avec les CETE notamment pour les études préalables à la DUP.

Une organisation matricielle de ces structures et un fonctionnement en équipes projet doivent être des principes structurants de l'organisation des futurs SIR. Chacun d'entre eux doit disposer de pôles de compétences dans les domaines suivants : tracés, terrassements, chaussées, assainissement, équipements, ouvrages d'art courants. Ces pôles seront animés par des cadres pouvant parallèlement exercer des responsabilités de chef de projets. Ils n'auront néanmoins pas a priori l'exclusivité de l'exercice de cette fonction de chef de projet qui sera attribuée cas par cas par le chef de SIR.

L'ingénierie de l'entretien et de l'exploitation est rattachée au service fonctionnel et ne doit pas être présente dans les SIR.

Dans le domaine de l'exploitation et des équipements dynamiques, la rareté de la compétence ne permettra pas de constituer dans les SIR les pôles de maîtrise d'œuvre nécessaires. Les SIR s'appuieront sur les ressources disponibles au sein des services fonctionnels de la DIR chargés de l'exploitation.

Outre les compétences en ouvrages d'art courants qu'il devra détenir comme tous les autres, un des SIR de la DIR devra comporter un pôle ouvrages d'art renforcé qui sera d'une part, animé par un responsable en général de niveau A+ capable de suivre et de conseiller les chefs de projet des SIR dans le domaine des ouvrages d'art non courants, d'autre part, composé de chargés d'étude et de contrôleurs de travaux spécialisés en ouvrages d'art. Le responsable de ce pôle pourra être chef de projet quand celui-ci sera principalement constitué par un ouvrage d'art important. Ce pôle renforcé pourra également être chargé de l'ingénierie de réparation des ouvrages d'art en collaboration avec ou pour le compte de la cellule ouvrages d'art de la DIR, compte tenu de la rareté de cette compétence.

La complémentarité avec les divisions ouvrages d'art des CETE devra impérativement être recherchée, ces dernières ayant vocation à demeurer fortement présentes sur le champ des études des ouvrages non courants et à conserver leur capacité d'expertise (assistance à maîtrise d'ouvrage, etc ...).

La gestion des carrières des personnels dans le domaine ouvrages d'art fera l'objet de précisions ultérieurement. L'objectif est de disposer, avec les chefs de ces pôles renforcés, les chefs des DOA des CETE et les responsables des services ouvrages d'art du SETRA et du LCPC, de spécialistes pouvant alimenter un vivier d'experts de très haut niveau positionnés au 3^{ème} niveau en terme de carrière.

Au regard des moyens disponibles et de la nécessité de constituer des équipes de taille suffisante, il apparaît que l'effectif d'un SIR doit être compris, dans la mesure du possible, entre 60 et 90 personnes environ.

Quand les sites de travaux seront de manière durable très éloignés du siège du SIR, des « centres de travaux » pourront être prévus afin de rassembler les équipes chargées du suivi des chantiers.

5. L'organisation comptable et budgétaire des DIR

De manière générale, les DIR seront personnes responsables des marchés (PRM) et ordonnateurs secondaires délégués (OSD) pour le BOP entretien. A ce titre elles devront tenir la comptabilité de l'OSD.

Les unités territoriales constitueront des unités comptables pour le BOP entretien.

Lorsque les SIR seront maîtres d'œuvre pour le compte des SMO, ils établiront les ordres de service et les projets de décompte des marchés mais ne seront pas unités comptables.

Ces schémas ne préjugent pas les modalités de mutualisation de certaines tâches qui pourront être réalisées au sein de la DIR ou d'un autre service déconcentré mais n'affecteront pas la responsabilité propre de la DIR et de ses unités.



Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif :

Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
Plot I – 92055 PARIS - LA DEFENSE Cedex 04

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net

Intranet : [Syndicat/SN PTAS CGT/AC](#)

IPCSR – DPCSR Communiqué de presse Permis à 1 euro : à qui profite la mesure ?

Le ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer vient d'annoncer la mise en place du dispositif « permis à un euro par jour » en réponse au rapport parlementaire du député J. Michel BERTRAND qui commence ainsi « je dois travailler pour financer mon permis de conduire, mais il me faut mon permis pour pouvoir travailler ».

Mais de quoi s'agit-il ?

Tout apprenti conducteur doit pouvoir solliciter l'obtention d'un prêt entre 800 et 1 200 euros afin de financer sa formation à l'examen du permis de conduire, prêt qu'il remboursera au rythme d'1 euro par jour soit 30 euros/mois. Ce prêt sera à zéro % d'intérêt pour l'emprunteur, l'Etat se chargeant d'indemniser les banques financières.

Pour déposer sa demande, l'apprenti conducteur devra s'adresser à une auto-école conventionnée qui, s'il y a accord de la banque, encaissera directement la totalité de la somme empruntée.

Tout paraît simple à première vue.

Ne nous y trompons pas ! Commençons par une précision de terminologie. Le terme « permis » est usurpé puisqu'il s'agit de payer une formation sans garantie de résultat.

Ensuite, la mesure ne concerne pas tous les aspirants conducteurs. En effet les établissements payeurs ne sont pas des entreprises philanthropiques et ils n'accordent leur crédit qu'aux personnes qui pourront leur apporter des garanties de paiement puisque l'Etat ne prend en charge que les intérêts sans garantir de capital.

Tous les jeunes sans ressources propres et sans soutien familial et caution sont donc d'ores et déjà exclus de cette mesure dite « sociale ».

Seuls les jeunes disposant déjà de ressources ou issus de familles qui aujourd'hui peuvent déjà payer sont donc concernés. A noter qu'il n'y a pas de plafond de ressources et que cette mesure risque d'être plus un effet d'aubaine pour les enfants des familles aisées.

L'argument qui fait référence à une charte de qualité à laquelle les auto-écoles conventionnées se soumettraient n'est que poudre aux yeux puisque tous les engagements qu'elle comporte ne sont que la transcription des obligations qu'elles connaissent déjà, et absolument aucune contrainte pédagogique n'est exigée pour pouvoir être conventionné.

De plus, aujourd'hui l'Etat est dans l'impossibilité d'assurer quelque contrôle que ce soit sur ces obligations. Ce dispositif n'apporte donc aucune plus-value en matière de sécurité routière.

Alors qui profite de la mesure ?

- L'Etat sans doute qui souhaite véhiculer une image positive auprès des jeunes au prix de n'importe quelle démagogie.
- Les établissements financiers sûrement qui vont pouvoir accorder des crédits jusqu'à ce jour quasi inexistant, toucher une clientèle de jeunes qu'ils pourront fidéliser, proposer des assurances et toute l'« artillerie » de leurs produits.
- Les établissements d'enseignement de la conduite qui se verront verser directement la somme empruntée et pourront ainsi mieux assurer leur trésorerie.
- Mais sûrement pas les apprentis conducteurs, exclus du système pour les plus défavorisés ou liés par contrat pour les autres à une auto-école pour toute la durée de leur formation mais dont la « labellisation » n'a pas de réelle valeur qualitative.

Cette mesure a été élaborée sans la concertation des organisations syndicales de la filière éducation routière et sans les représentants des associations de consommateurs. Elle ne peut recueillir le soutien de la CGT qui souhaite un véritable débat pour aboutir à des solutions qui permettent à tous et notamment aux plus défavorisés de bénéficier d'une formation de qualité à l'examen du permis de conduire. Au niveau administratif la CGT a demandé au délégué au permis de conduire et à l'Education Routière de laisser les Directeurs Départementaux de l'Equipement engager leur responsabilité dans la signature des conventions avec les auto écoles afin de conserver leur neutralité dans la gestion du service public qu'ils représentent.

Compte rendu de la CAP Nationale des PSMO du 27/09/2005

Présent à la CAP :

6 représentants de l'administration
4 représentants de la CGT
1 représentant de la CFDT
2 représentants de FO

La déclaration de principe de la CGT, concernant les revendications des agents PSMO à été lue en préliminaire de la CAP.

Déclaration de principe de FO.

Approbation du PV de la dernière CAP.

Désignation de la CFDT comme secrétaire de séance pour les représentants des personnels.

La CGT pose la question sur l'avenir des métiers et fonctions exercées au sein des DDE par rapport à la loi de décentralisation et à la concordance des postes. Il ne faut surtout pas que nos agents transférés dans les Conseils Généraux se retrouvent sur des missions ne correspondant pas ou plus à leurs qualifications et aux fiches de poste pour lesquelles ils avaient postulé au sein des DDE.

RESULTATS de la CAP des PSMO

Promotion à AST 1

Nombre de promouvables : 48

Nombre de proposés : 23

Nombre de postes à pourvoir : 27

Sont promus à AST 1 au 01/01/2005

Bancel Valerie	DDE 83
Brocas Philippe	DRAM Aquitaine /DDAM 17
Fatou José	DRAM Dunkerque
Grimberger Franck	DRAM pays de loire
Hamon Josiane	DDE 22
Labrise Didier	EA Strasbourg
Laniez Pascal	CETE Lyon
Lemoine Loïc	DRAM Bretagne
Maillot José	DRAM /PACA
Marie Jeanne J. C.	974 Réunion
Pujol Liliane	DDE 82
Pulcini Marie	DDE 60
Renault Philippe	ENPC
Sanchez Brigitte	DDE 66
Baumann Christian	DDAM Le Havre
Cherpion William	DRAM/PACA
Maurice Nicolas	DDAM 85
Meunier François	DRAM 33
Dragon Emmanuel	DDAM Bretagne /Vannes
Duterne Brigitte	DDE 22

Fronton Liliane	DDE 971 Guadeloupe
Acheron Rosalie	DDE 971 Guadeloupe
Maillot Sylvie	DRAM/PACA
Ruellan Annick	DDE 22
Meunier Noël	DRAM Aquitaine
Sainson Dominique	DRAM Pays de Loire
Quéré Cyril	EA/Nancy

Dans l'absolu toutes les AST 2 restantes seront promues AST 1 au 01/10/2005

Promotion à MOP

Nombre de promouvables : 38
 Nombre de proposés : 27
 Nombre de postes à pourvoir : 4

Sont promus à MOP au 01/01/2005 :

Segor Alex	ENPC
Paquette Alain	DDE 54
Ramez Claude	DDE 59
Lavocat Michel	DDE 24

Promotion à MO

Nombre de promouvables : 124
 Nombre de proposés : 38
 Nombre de postes à pourvoir : 3

Sont promus à MO au 01/01/2005 :

Van-Den-Brocke Michel	DDE 22
Dos Reis Antoine	ENTE /AIX
Sebire Jacky	DDE 27

Promotion à OPP

Nombre de promouvables : 65
 Nombre de proposés : 28
 Nombre de postes à pourvoir : 1

Sont promus à OPP au 01/01/2005 :

Manotte J. P.	ENPC
Chabot Philippe	CSP pisciculture de Vizille (agent détaché)

Robert Philippe DDE 91 et Poveda Augustin DDE 73 sont presentis pour les promotions de 2006

Réclamations sur notation

Cailloce Alain

La réclamation sur la note est refusée, mais la modification d'appréciation est modifiée.

Claisse Jacques

La réclamation sur note est modifiée de +1 à +2.

Mourgues Frédérique

La réclamation sur note est de +1 à +2.

Guillemot André

La réclamation sur note est rejetée.

Pointin Marc

La réclamation sur note est rejetée.

Trinquard Chantal

La réclamation sur note est rejetée.

Le Long Alain DDE 86 recours gracieux traité directement entre la DPSM et le DDE 86.

Prise en charge sur corps

Ferrière Guy chef d'équipe exploitation sur poste de MO à la DDE 974 Réunion au 01/01//2005

Marin Fabrice Agent territorial sur poste AST à la DDAM du Morbihan

Thierry Franck prise en charge sur corps refusée

Thoumelin Bertrand Agent technique des hôpitaux de Paris sur poste de MO à la DDE 24 sous réserve

Mutations :

Grizaud Joël Avis favorable de la DDE 06 à la DDE 05

Plesel Alexis Avis défavorable de la CAP

Lobo Claude avis défavorable de la CAP

Intégration :

Company Claude avis favorable de la CAP

Nicolas J. M. avis favorable de la CAP avec date d'effet au 01/10/2005

Eugene Bernard avis favorable de la CAP

Korbaouf Pierre avis favorable de la CAP

Les élus CGT à la CAP des PSMO

Van-den-brocke Michel	DDE 3 place du Général De Gaulle 22000 – SAINT BRIEUC ☎ 02 96 62 69 64
Clément Alain	DDE rue du Pont de Pierre BP 24 54 270 – ESSEY LES NANCY ☎ 03 83 29 80 80
Robert Philippe	DDE Bd de France 91012 – EVRY ☎ 01 60 76 32 83
Mazeau Pierre	CIFP Zone Industrielle des Milles 13792 – AIX ENPROVENCE ☎ 04 42 16 62 07

Compte rendu de la réunion DGPA/syndicats sur les PSMO du 06/10/2005

L'administration nous remet un document « groupe de travail PSMO » sur lequel nous reviendrons.

Aucune déclaration de principe des différents syndicats. Elles ont été faites et déposées lors de la CAP des PSMO du 06/10/2005.

Mme Bourgine pour l'administration considère qu'il y a eu des progrès cette année concernant les promotions chez les PSMO et considère que depuis 3 ans nous n'avons pas à nous plaindre. Elle déclare que pour les années à venir des promotions vont être octroyées.

Heureusement pour les PSMO !

Nous prenons actes des paroles mais pas du quantitatif par grade qui reste secret défense.

- Qu'il faut adapter une politique des emplois aux corps à faible effectifs.
- Qu'il y a une amélioration du régime indemnitaire en attente ; sans préciser de durée dans le temps.

FO et la CGT déclarent qu'il est scandaleux de proposer 100€ de prime pour 2006

La CFDT rappelle que les échelles 2 et 3 étaient payées sous le smic pour les premiers grades.

L'administration affirme que la politique de rattrapage en cours sera maintenue et poursuivie.

L'administration nous rappelle :

- que les PSMO sont des corps interministériels et que cela complique les décisions,
- que seul le CTPM peut donner réponse sur le budget,
- que le ministère de la Fonction Publique fait la sourde oreille pour la refonte statutaire.

FO centrale rappelle qu'ils sont contre la fusion

La CGT précise qu'il faut travailler avec les syndicats pour obtenir cette fusion des corps AC/SD.

Deux projets de décret sur la fusion AST et OP/MO sont portés par la DPSM et devraient voir leur application si signature dans le premier semestre 2006.

Il n'est pas question de faire une fusion à minima pour la CGT.

La CGT demande qu'il soit établi un plan d'amélioration de déroulement de carrière, avec intégration des AST en OP ou en Agent Administratif.

L'administration déclare qu'il serait intéressant de faire un suivi des métiers des corps des PSMO avec la formation qui est nécessaire et quels sont les besoins des services.

La CGT demande que l'administration se donne les moyens pour assurer une pérennité au corps des OP/MO et AST.

L'administration a fait un listage des tâches et des besoins permanents remplis par les PSMO :

- Courrier -restauration- gardiennage -manutention-entretien et maintenance des bâtiments -ménage- autres.

Les syndicats demandent une étude sur les tâches des PSMO qui sont effectuées par des AE AES ou OPA.

Il faut étudier le reclassement des agents de la route et des OPA dans ce domaine vers des tâches administratives.

Il faut tendre vers un reclassement des agents concernés vers des postes adaptés.

L'administration (DGPA) veut lancer une étude sur les besoins des services (DDE – CIFP – CETE).

Une étude quantitative des besoins est en cours.

Il n'y a aucune garantie pour ces corps et ces emplois.

Il faut mettre en place une politique de revalorisation des métiers, recadrer les activités et les fonctions, donc apporter une modification des corps et grades.

Recadrer les perspectives de carrière.

La CGT demande de bâtir une politique pour l'avenir dans le corps des PSMO.

Mme Bourguine rencontre Mr Cazotte le 06/10/05 après midi pour qu'il la mandate sur l'étude des corps des PSMO

La CGT demande que l'on recadre les besoins des PSMO et demande à Mme Bourguine de défendre ces besoins auprès de Mr Cazotte.

Or dans le budget 2006 les postes budgétaires sont en diminution.

La CGT attire l'attention de l'administration sur le fait que si le décret pour la fusion des échelles 2 et 3 pour les AST n'est pas signée avant le 02/02/2005, nous serons dans l'obligation de recommencer les élections des représentants des personnels du 21/03/2005 (idem pour les OP et MO).

Mme Bourguine nous confirme qu'une circulaire ministérielle de 1995 concernant l'interdiction formelle d'acheter des offsets pour les SD existe bien. Ce qui implique directement la disparition définitive des ateliers d'imprimerie dans les DDE .

Un bilan sur les propositions de pistes de progrès pour le corps des PSMO sera fait en janvier 2006

Une CAP des PSMO sera programmée dans le premier trimestre 2006.

Nous attirons l'attention des sections sur l'importance de ce compte rendu. Nous vous demandons de prendre contact avec vos secrétaires généraux pour affirmer le rôle et la place des PSMO dans les services

Résultats de la CCP RIN mutations du 05 octobre 2005

PNT A – Postes 2^{ème} Niveau – Cycle 2006-1

ACCUEIL	POSTE	CANDIDAT	ORIGINE
C.G.P.C.	Chargé du bureau des rapports et de la documentation	BALLATORE Catherine	SG/DAEI
DRE Ile-de-France	Chef du Groupe Etudes et Stratégies du Logement	BOISSELEAU Jean-Yves	DRE Ile-de-France
DRE Ile-de-France	Adjoint au Directeur Chargé des Ressources Humaines	BOUCHER Elisabeth	CGPC
DGMT	Chef de l'unité développement durable à la Mission du développement durable, de la stratégie, de la recherche et des études générales (SG/MDS)	CALVINO Michel	DGUHC
DRE Midi-Pyrénées	Chargé de mission GPEC	CARDON Jeanne-Marie	DRE Midi-Pyrénées
DGMT	Chargée des études économiques et péages ferroviaires au bureau du réseau ferré national et de la synthèse budgétaire (DTFC/IFC3)	CÉSARI Vartouhie	Conseil National des Transports
D.D.E. 36	Chef du Service Action Territoriale	DAVID Dominique	DIREN Ile-de-France
SN Seine	Responsable du Pôle sécurité des transports	GATIN Bertrand	DGMT
DSCR	Chargé de mission pour la nouvelle réglementation des équipements de la route (SR/R)	GERAULT Paul	SETRA
DGMT	Responsable du bureau des politiques de communication et de documentation (SG/AG3)	OUAZAN Ellen	DGUHC
SMN NANTES	Chef de l'Arrondissement Maritime et Navigation	ROBBE Daniel	DIREN Pays de Loire
C.G.P.C.	Chargé de mission auprès du président de la 1ère section	ROUGAGNOU Annie	DRE Ile-de-France

PNT A – Postes 1^{er} niveau – Cycle 2006-1

ACCUEIL	POSTE	CANDIDAT	ORIGINE
Direction du Tourisme	Chargé des relations du travail	BRIGNOL Marianne	Direction du Tourisme
CETE Nord-Picardie	Chargé d'études transport intelligent	BULTE Bernard	D.D.E. 59
DGUHC	Chargée de projet au bureau des systèmes d'information de la mission d'appui aux programmes	DELECHAMP Jannick	SG/DAEI
D.D.E. 94 / SPF	Chef du Bureau de la comptabilité centrale	LINCA Catherine	D.D.E. 94
LCPC	Chef de section communication	MAILLET Françoise	SG/DRAST
DGUHC	Chargée de projet au sein du pôle moyens et compétences de la mission d'appui aux programmes	URTIAGA Inès	MIILOS

IFTS pour les RIN d'administration centrale

La Défense, le

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer
direction générale
du Personnel
et de
l'Administration
service du Personnel
mission des Études et des Rémunérations

Monsieur le secrétaire général,

Le Conseil d'Etat par la décision n° 249295, rendue le 22 octobre 2003 et confirmée par la décision n° 267011 rendue le 30 mars, a annulé la circulaire indemnitaire du 14 juin 2002 en tant qu'elle fixait de manière irrégulière, pour l'année 2002, les montants moyens des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) des agents non titulaires relevant du règlement intérieur national (RIN) affectés en administration centrale.

Je tiens à vous informer que cette décision est exécutée de la manière suivante : conformément à l'arrêté interministériel du 8 février 2002 pris en application du décret n°2002-62 du 14 janvier 2002, les seuls montants moyens de l'IFTS auxquels les agents non titulaires peuvent prétendre sont bien ceux qui ont été fixés par l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002 pour les différents grades et emplois de fonctionnaires de l'administration centrale avec lesquels ils sont assimilés. Ainsi, le taux moyen réglementaire d'IFTS était fixé pour l'année 2002 à 3018 € pour les agents « RIN » de catégorie exceptionnelle et hors catégorie et à 2012 € pour les agents « RIN » de 1^{ère} catégorie. Or, l'administration ne leur a versé que la somme de 1925 € pour les premiers et 1 464 € pour les seconds.

En exécution des décisions des 22 octobre 2003 et 30 mars 2005, mes services procèdent au versement d'un complément forfaitaire, pour chaque agent présent en administration centrale en 2002 (équipement et écologie), correspondant à la différence entre le taux moyen réglementaire de l'IFTS auquel ils avaient droit et la dotation réellement servie, soit :

- **1 093 €** pour les agents « RIN » classés en 2002 dans la catégorie exceptionnelle et la hors catégorie ;
- **548 €** pour les agents « RIN » classés en 2002 dans la 1^{ère} catégorie.

Ce complément fera l'objet d'un virement bancaire dans le courant du mois de septembre.

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 XX XX
télécopie :
01 40 81 XX XX
courriel :
DGPA
@equipement.gouv.fr

Résultats de CAP des Attachés du 6 octobre 2005

RESULTAT CAP RENOUVELLEMENT CAE				
Nom	Prénom	date de nomination CAE Durée initiale	AVIS CAP	Obs.
BOURGINE	Marie- Madeleine	01/01/01	OK 5ans	
		5 ans		
PAYAN	Dominique	01/01/02	OK 5ans	
		4 ans		
ROUBICHOU	Marc	01/01/00	OK	Retraite à/c du 02/12/05
		5 ans		
ROUCOUX	Patrick	01/01/01	OK 3ans	
		5ans		
ACREMANN	Jean-Marc	01/01/01	OK 5ans	
		5 ans		
DUMONT	Michel	01/01/97	OK 5ans	
		5 ans		
LEVEQUE	Annick	01/01/02	OK 1 an	retraite en 2007
		4 ans		
MASSON	Michel	01/01/97	OK 1 an	
		5 ans		
ZANATTA	Jean-Charles	01/01/02	OK 3ans	
		4 ans		
CAZENAVE LACROUTS	Josiane	01/01/01	OK 5ans	
		5 ans		
ROUGIER	Henri	01/01/01	OK 5ans	
		5 ans		
LASMOLES	Isabelle	01/01/02	OK 5ans	
		4 ans		
LARRÉ	Jean-Noel	01/01/99	OK 3ans	
		5 ans		
DIVOL	Pilippe	01/01/02	OK 5ans	
		4 ans		
ROBINOT	Nilda	01/01/01	OK 5ans	
		5 ans		
SOLER	Fabienne	01/01/99	OK 5ans	
		5 ans		



ROLAND	Dominique	01/01/02	OK 5ans	
		4 ans		
NAKLE	Adrien	01/10/01	OK 3ans	
		5 ans		
CAZOTTES	Michel	01/01/97	OK	retraite le 03/01/06
		5 ans		

RESULTAT CAP DU 06/10/2005			
NOMINATION CAE 2006			
Nom	Prénom	MIGT	Avis CAP
AUGE	Jeanne	CGPC	NON
BERTHOLLET	Philippe		OK
BOISSONNET	Agnès	DGPA	OK
VILLENEUVE	Luc		NON
BRUN	Anne	DGUHC	NON
SALON	Marie-Françoise	DT	OK
BAUDOUX	René	DIREN GUYANE	OK
PIOLAT	Raymonde	CGPC -igacem	NON
DESTOMBES	Dominique	MIGT 1	OK
MATHON	Sylvie		NON
ROUZIER	Andrée		NON
LAVIEVILLE	M.François e	MIGT1	NON
RIGAUD-JURE	Béatrice	MIGT2	NON
BAUMANN	Dominique	MIGT 3-4	NON

CAISEY	Didier		NON
RINCE	Christian		OK
VICARD	Mireille	MIGT 6	OK
PERSONNIER	Michèle		NON
DENECHÉAU	STEPHANE	MIGT 7	NON
NIKOLIC	Pierre	MIGT 8	NON
ERAUD-RONDOT	Jacqueline	MIGT 9	OK
REGIS	Josiane	MIGT 10	OK
LATTANZIO	Luc		NON
GUERAND	Christine		NON
SUDRE MONTROYA	Dominique	MIGT 11	NON
GRINO	Jean Marc		NON
LESAGE	Daniel		NON

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'APSD1			
Nom	Prénom	MIGT/SERVICE	Avis CAP
LAVIEVILLE	Marie Françoise	MIGT 1	NON
SUTRA	Françoise	MIGT 2	NON
VILAIN	Didier	MIGT 5	OK
ARIBERT	Dominique		OK
DIVOL	PHILIPPE	MIGT 7	OK
BATIQUE	Muriel	MIGT 8	OK
VUILLEMOT	Jean-Pierre	MIGT9	NON
PIETTE	Guillemette	MIGT 11	OK
CLERC	Chantal	DGPA	OK
PAYAN	Dominique		OK
DORIVAL	Jean-Baptiste		NON
CAZAUBON	MICHEL	DT	NON
VANDEWALLE	Bernadette	CGPC-MIGT 1	OK
ACREMAN	Jean-Marc	DGPA	OK
GRAFFEUIL	Guy		OK

ASD demande de changement d'affectation

Nom	Prénom	Service d'origine	POSTES DEMANDES			IER Niveau	Date d'effet	Avis CAP		NV = non vacant SR = sous réserve
			Nbr	CHOIX AGENT	N° EQUI	LIBELLE POSTE				
AMAN	Viviane	DDE 59	1	1	7359	DDE83/Conseiller de gestion		OK		
ANTOINE	Jean-François	DUSD/DREIF	2	1	8337	Chargé de mission étude d'impact		OK		
				2	7768	chargé de mission infrastructures de transport et environnement				
ARNAULT	Marie-Céline	DDE 63	1	1	7696	DRE 18/Responsable de l'observatoire social des transports		NV		
BALLET-BAZ	Christophe	DDE89	2	1	7790	DDE67/Chef de la cellule Urbanisme Etat		OK		
				2	7795	DDE 67/Chef de la cellule UDL centre-futur référent territorial SCOT				
BATON	Diane	DDE 02	1	1	7416	DDE 02Responsable de l'unité SG/AJ Laon		OK	Mut interne	
BELMER	Xavier	DDE 02	3	1	8077	DDE 59/Resp du parc privé		NON		
				2	8088	DDE 59/Resp cellule formation		NON		
				3	8085	DDE 59/Resp cellule prospective et projet de territoire		NON		
BERNE	Patrick	DRE Aquitaine	1	1	7885	DRE Aquitaine/Resp cellule éco du BTP		NV		
BERTRAND	Patrick	DDE 47	2	1	7197	DDE 82/Chef du bureau du logement		OK		
				2	8135	DT/Chargé de mission ODI-France				
BOQUILLON	Marie-Claude	DDE 51	1	1	7846	DDE 51Responsable cellule politique de la ville		NV		
BOULET	Vincent	DDE 21	2	1	8021	DRE PACA/Chargé d'étude		OK		
				2	8020	DRE PACA/Chargé d'étude				
BONNET	Thierry	DIREN Rhône Alpes	1	1	7475	DDE 42/CM Développement durable		NON		
BRUNEL	Ginette	DDE 48	1	1	7559	DDE 48Chef du personnel		OK		
BURGAUD TOCCHET	Hélène	DDE 45	1	1	7885	DRE Aquitaine/Resp cellule éco du BTP		NV		
BUTTO	Julie	DDE 93	3	1	7927	DGMT/Chargé d'études multimodalité		OK		
				2	8042	DGMT/CM coopération				
				3	8171	DGMT/Chargé d'études affaires internationales européennes				
CHALAVET	Yvonne	DDE 07	2	1	7821	DDE 34/Chargé de mission SCOT		NON		
				2	7879	Diren Languedoc-Roussillon/Chargé de mission urbanisme et évaluation environnementale		NON		



CONSTANS	Catherine	DDE 971	4	1	7338	DDE2B/SUH/Chef de bureau aménagement		OK		
				2	8195	DDE06/SAE/Chargé de territoire à l'atelier Aménagement				
				3	7218	DDE73/SAU/Chef de cellule Etudes Générales				
				4	7773	DDE31/SUA/Chargé de mission Aménagement		NV		
COULEUR	Thibaut	DDE 51	3	1	7821	DDE 34/Chargé de mission SCOT		NON		
				2	7879	DIREN LR/Chargé de mission urbanisme/évaluation environnement		NON		
				3	7818	DIREN PACA/Chargé de mission évaluation environnementale des projets d'aménagement		NON		
COUTERON	Marie Laure	DDE 03	1	1	7883	DDE 03/Chef bureau planification		SR	Mut interne	
COUTURIER	Florence	DRE Centre	1	1	7573	DRE Centre/Animation, coordination, production études habitat niveau régional		OK	Mut interne	
COQUELIN	Philippe	DDE 60	1	1	8129	ENIM/ Adj chef centre des pensions		NV		
DA CUNHA	Rosita	DDE 14	2	1	8284	DDE 49/Cellule habitat et lutte contre les exclusions		NON		
				2	7177	CETE Ouest/Service général				
DEMARLE	Annie	DDE 28	1	1	7373	DDE 28/Chargé du pôle ressources humaines		OK	Mut interne	
DE OLIVERA	Sylvie	DDE 23	1	1	7965	DDE 23/Chef cellule Habitat		OK	Mut interne	
DEPARTOUT	Xavier	DDE 93	1	1	7337	DDE 35/Chef projet planification urbanisme		NON		
DE SEZE	Bastien	DREIF	2	1	8143	DT/Chargé des relations avec la presse		NON		
				2	7752	MEDD/DNPCharge de mission grands sites et patrimoine mondial		NV		
DESPORT	Alain	DDE 33	1	1	7871	DRE Aquitaine/Chargé de l'animation régionale des politiques urbaines		OK		
DUFEIL	Patrick	DRE Bretagne	2	1	7287	DRE Bretagne/CM GRH		OK	Mut interne	
				2	7341	DDE 35/Resp du pole RH				
DYBIZBANSKI	Cathy	DRE 59	1	1	8090	DRE 59/Chargé de communication		OK		
ENJOLRAS	Laurence	DDE 03	1	1	7684	DDE 63/Resp. bureau communication et documentation		NON		
FABRE	Marie-José		1	1	8146	SG DRAST/CM tutelle des EP		NON	pas présentée au service	
FAVENNEC	Alain	DDE 62	1	1	8129	ENIM/Adjoint au chef du centre des pensions		NV		
FRANCOIS	Sabine	DIREN 57	1	1	7829	DDE 57/Secrétaire général adjoint		OK		
GALLEZ	Patrick	DRE Bretagne	1	1	7341	DDE 35/Resp. pole RH		OK		
GENET	Mickaël	DDE 10	3	1	7298	DRE Bretagne/Chef de l'unité gestion des transports		OK		
				2	7627	DRE Hte N/Adjoint au chef de service des transports				

				3	7139	CIFP Tours/Coordonnateur domaine "management - vie des services			
GIRAULT	Sabine	DDE 55	1	1	7323	DDE 35/Chef projet habitat et renouvellement urbain		OK	
GOURIOU	Murielle	DDE 59	1	1	8087	DDE 59/Resp cellule urba		NON	
GROSS	Claude	DIREN 972	2	1	7790	DDE 67/Chef de la cellule Urbanisme Etat		NON	
				2	8167	Chargé d'opérations immobilières à l'antenne de l'équipement de Strasbourg		NON	
GUELFUCCI	Jean	DDE 2A	3	1	7335	DDE 2B/Direction/Conseiller de gestion management		NON	
				2	7338	DDE 2B/SUH/Chef du bureau études et management		NON	
				3	7321	DDE 2B/Chef de la subdivision de Bastia		NON	
HELLEGOUARCH	Arnaud	DDE 53	1	1	7810	DDE 56/Chef bureau information et documentation		OK	
HERVE	Arnaud	DRE 45	3	1	7201	DRE 44/Responsable programmation aides au logement		OK	
				2	7548	DDE 85/Responsable politique locale de l'habitat			
				3	8284	DDE 49/Responsable de la cellule habitat et lutte contre l'exclusion			
KHERACHI	Yacine	DDE 59	2	1	8077	DDE 59/Resp parc privé		OK	
				2	8076	DDE 59/Resp habitat politique de la ville			
LAFARGE	Mélanie	DDE 59	3	1	8020	DRE PACA/Chargé d'études études territoriales et valorisation		OK	
				2	7979	DDE 13/Chargé d'études Habitat			
				3	8025	DDE 26/Adj chef du service habitat			
LAFENETRE	Françoise	CETE SO	2	1	7250	SSBA/SO/Conseiller en gestion et en management		NON	
				2	7885	DRE Aquitaine/Resp de la cellule éco du BTP		NV	
LANDRY	David	DDE 46	1	1	7885	DRE Aquitaine/Resp de la cellule éco du BTP		NV	
LAPLANTE	Pascal	DDE 01	2	1	7200	DDE 73/Chef cellule études politiques locales de l'habitat		NON	
				2	7218	DDE 73/Chef cellule études générales		NON	
LAZCANOTEGUI	Marie-Thérèse	DREIF	1	1	7135	DDE 92/Responsable du bureau du parc privé		OK	
LE BOUCHER	Emmanuelle	DDE 77	1	1	7488	DDE 77/Chef du bureau financement de logement social		OK	
LE GONIDEC	Bruno	DDE 60	2	1	7344	DDE 35/Chef unité politiques de l'habitat		NON	
				2	7323	DDE 35/Chef projet habitat et renouvellement urbain		NON	
LE HARS	Franck	DRE Centre	2	1	7287	DRE Bretagne/CM Gestion, GRH, Immobilier DIR de l'Ouest		NON	
				2	7810	DDE 56/Chef bureau information et documentation			
LEMAIRE	Gilles	DDE 25	1	1	7703	DIREN FC/CM sur l'évaluation environnementale et l'intégration ...		NON	
LOMBARD	Yves	DDE 04	1	1	8013	DRE PACA/Dir Sus-Est/Equipe de préfiguration		NON	

LOREAUX	Isabelle	DDE 02	1	1	7837	DDE 51/Responsable cellule stratégie et développement urbain		SR		
MANGUER	Serge	DDE 973	1	1	9105	DDE 973/Responsable cellule Europe		OK	Mut interne	
MANOTTE	Murietta	DDE 972	1	1	7997	DDE 972 /Chef subdi prévention des risques et urbanisme réglementaire		OK	Mut interne	
MARTINEAU	Laure	DDE 27	2	1	7548	DDE 85/Responsable politique de l'habitat		OK		
				2	7781	DRE Poitou Charentes/Chargé de mission prospective Mod.				
MARTIN-THERIAUD	Fabienne	PN des Cévennes	1	1	7821	DDE 34/SCL/Chargé de mission SCOT		NON		
MARQUIS	Dominique	DDE 63	1	1	7684	DDE 63/Resp. bureau communication et documentation		OK	Mut interne	
MAZOUZI	Catherine	DDE 64	1	1	7968	DDE 23/Chef cellule juridique	15/11	OK		
MAUVIET	Florent	DDE 49	1	1	8220	DDE 17/Administration générale subdivision/Saintes		NON		
MEKKAOUI	Djilali	DDE 42	1	1	7951	DRE Rhône Alpes/Suivi de la commission des sanctions administratives	15/11	OK		
MENDRAS	Catherine	DDE 76	1	1	7839	DIREN/ Hte N/Inspecteur des sites		NON		
MEUNIER	Laurent	DIREN IDF	1	1	7394	DGPA/Chargé d'études juridiques				
MOKHTARI	Mokhtar	DRE Midi-Pyr	2	1	7349	SN Rhône Saône/Subdivisionnaire		NON		
				2	7661	DDE 64/Chef de bureau RH		NON		
NAVEZ	Colette	DREIF	2	1	8284	DDE 49/Responsable de la cellule habitat et contre les exclusions	1/4/06	OK		
				2	7177	CETE/OuestChef du service général au LRPC d'Angers				
PESTELARD	Karine	DDE 93	4	1	8010	DDE 88/SUH/Responsable de la mission aménagement		OK		
				2	7404	DDE 54/SH/Chef d'unité logement privé				
				3	7891	DRE Lorraine/Adjoint au chef de la division aménagement				
				4	7829	DDE 57/SG/Adjoint au secrétaire général				
PESTRE	Pierre	DDE 03	1	1	7684	DDE 63/Resp. bureau communication et documentation		NON		
POPIN-PECQUEUX	Bénédicte	DDE 77	1	1	7466	DDE 77/héf du pôle développement économique et marchés fonciers		OK	Mut interne	
PORCHER	Laurent	DDE 39				Tous postes à pourvoir dans le vaucluse		NON		
POUPIN	Bertrand	CETE Lyon	1	1	7146	DDE 44/Chef de l'unité transports déplacement		NON		
PUPPATO	David	DDE 52	2	1	7218	DDE 73/Chef cellule études générales		OK		
				2	7200	DDE 73/Chef cellule études politiques locales de l'habitat				
RANSONNETTE	Sylvie	DDE 56	2	1	7292	DDE 10/Responsable des ressources humaines		OK		
				2	7330	DDE 10/Responsable de la subdivision Troyes I				

RICHARD	Cécile	DDE 93	1	1	7401	DDE 93/Responsable du pôle politique de la Ville et ingénierie du renouvellement urbain	OK	Mut interne		
RIOURY	Christelle	DDE 92	1	1	7788	MEDD/DE/CM au bureau de l'écologie et des milieux aquatiques	OK			
ROEHRIG	Emmanuelle	DREIF	1	1	7502	DSCR/Chargé d'études information routière CNIR	SR			
ROQUES	Jérôme	DDE 84	1	1	8013	DRE PACA/Chargé arrondissement "gestion, GRH, immobilier"	NON			
ROSTAN	Claire	DDE 48	1	1	7200	DDE 73/Chef de la cellule Etudes et politiques locales de l'habitat	OK			
ROUILLAT	Rémi	DDE 78	1	1	7839	DIREN Hte N/Inspecteur des sites	NON			
ROUQUET	Daniel						NON			
ROUYER	Isabelle	DDE 57	1	1	8035	DDE971/Conseiller de gestion management	SR			
SAEZ	Marie Gaelle	DRE Aquitaine	1	1	7250	SSBA SO/CGM	NON			
SALLOT	Erwan	Arr, Dunkerque	1	1	7228	CGPC/Chargé de mission études économiques	NON			
SBRAVA	Eric	DDE 01	1	1	7915	DDE 69/Chef cellule territoriale aménagement sud	OK			
SITNICA	Goran	DDE 77	1	1	7841	CETE 13/Chargé d'études au STU	OK			
SOLVES	Hélène	CETE NP	1	1	8076	DDE 59/Responsable habitat politique de la ville	NON			
SZYMANSKI	Christelle	DDE 15	1	1	7250	SSBA S0/Conseiller gestion et aménagement	OK			
TAMAZOUNT	Charles	DDE 77	1	1	7486	DDE 77/Chef bureau conseil juridique et contentieux	NV	mut interne		
VAGNER	Béatrice	DDE 57	1	1	7835	DDE 57/Responsable de l'atelier territorial	OK	mut interne		
VERGNE	Laurence	DRE Aquitaine	1	1	7921	DDE 33/CM Politique de la ville et rénovation	OK			
VERTHUY	Stéphane	DDE 62	1	1	7915	DDE 69/Chef de la CTA Sud	NON			
VEILLERETTE	Pierre	DDE 54	1	1	8355	DRE Lorraine/Chargé de mission gestion GRH, immobilier, DIR	OK			
VIAL	Dominique	DRE 25	1	1	7475	DDE 42/Chargé de développement durable eau/environnement et risque	NON			
VIALLET	Stéphane	dispo	3	1	7443	DREIF/Chagé études aménagement et environnement	NON			
				2	7938	DRE Champagne/Resp études et suivi des grandes opération en aménagement	SR			
				3	7418	DAM/Adj au chef de la MAI	NV			
ZOUAOUI	Hamide	MILOS	1	1	7475	DDE42/CM Développement durable	OK			
DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION										
CYCLE 2006/1										
Nom	Prénom	Service d'origine	POSTES DEMANDES			2EME Niveau		Date d'effet	Avis CAP	
			Nb	CHOIX	N° EQUI	LIBELLE POSTE				

			r	AGENT					
BAUMANN	Dominique	DDE 28	1	1	7365	DDE 28/Responsable u pilotage et de la gestion des ressources humaines		OK	
BENHIMA	Amale	DIREN 59	1	1	8089	DRE 59/Responsable Etudes Stratégiques		SR	
BOULANGER	Pierre	DDE 2B	1	1	8789	DDE 83/ Chef arrondissement territorial de draguignan		Etude	
BRUN	Anne	DGUHC	2	1	7240	CGPC/Vérificateur comptable et financier			
				2	7446	DSCR/CM Villes déplacements et sécurité		Etude	
CHAUMIER-LOHO	Monique	dispo	2	1	7653	DDE 38/Secrétaire général		NV	
				2	7677	DDE 38/Chef du service des constructions publiques		NON	
DAUTREY	Elisabeth	DDE 973	1	1	7511	DDE 973/ Chef service des affaires éco et prospective		OK	Mut interne
EL KHARRAT	Sophie	DDE 28	1	1	7258	DDE 28/Responsable du service de la communication, de la logistique et des affaires juridiques		OK	Mut interne
GACON	Michel	CIRA 13	1	1	7460	Directeur des études et de la recherche		NV	
GENCE	Alain	DDE 22	2	1	7142	DDE 53/SG		SR	
				2	7185	DDE 76/Chef du service prospective gestion			
GENECQUE	Franck	DDE 35	1	1	7608	DDE 14/Secrétaire général		OK	
GORCE	Isabelle	SSBA SO	1	1	8829	DDE 31/Chef service logement et habitat		SR	
LECOMTE	Michael	CETE Ouest	2	1	7304	DDE 35/Adj chef d'arrondissement		OK	
				2	7142	DDE 53/SG			
LIVROZET	Jean-Louis	DDE 13	1	1	7982	DDE 13/Adj au chef de service, resp. cadre de vie		OK	Mut interne
MALLEGOL	Danièle	DDE 77	2	1	7662	DGPA/Chf bureau du droit de la commande publique		NON	
				2	7688	DGPA/Adj chef bureau des actions de formation		NV	
MARTIN	Loic	DDE 72	1	1	7565	DDE 72/chef service des routes		NON	
MONNIER	Patrick	SGAR Auvergne	1	1	8766	DDE 63/Chef du SAU		NON	
PINEL	Gilles	DRE Limousin	1	1	8769	DRE Limousin/Resp. mission prospective évaluation conduite des BOP régionaux		OK	Mut interne
PLANCHON	Patrick	DDE 59	1	1	8072	DDE 59/Chef arrondissement territorial de Douai		SR	
RAYMOND	Isabelle	DRT Hte Norm.	1	1	8019	SG/Adj au chef de la mission des cadre dirigeants et des écoles		OK	
RICART	Brigitte	DDE 30	1	1	7724	DDE 30/Chef du service gestion de la route, préfigurateur du futur service déplacements sécurité routière		NON	
TOULLEC	Alain	GIP Bourges	1	1	8028	SG/Adj au chef de la mission pilotage des services		OK	Réintégration
TROIVILLE	Laurent	DDE 82	1	1	7441	DIREN MP/Administrateur de données		OK	
WINTGENS	Catherine	ENPC	1	1	7390	ENPC/SG		OK	Mut interne
DEMANDE DE CHANGEMENT									

D'AFFECTION											
CYCLE 2006/1											
Pris en charge dans le corps des ASD											
Nom	Prénom	Service d'origine	POSTES DEMANDES			1ER Niveau	Date d'effet	Avis CAP			
			Nbr	CHOIX AGENT	N° EQUI	LIBELLE POSTE					
RICHET	Romain	DAEI	3	1	7694	STBA/chef de la subdi "administration des données"		OK			

Résultats de la CAP mutations des IDTPE

du 07 octobre 2005

Classement par ordre alphabétique des candidats

Date d'effet normal : 1er janvier 2006

Candidat	Service d'accueil	Poste	Service d'origine
ADELIN Hervé (effet anticipé au 01/10/05)	DDE 48	Chef du service Grands Travaux	DDE 12
AGOSTINI Pascal	DDE 64	Chef du service Maritime et Bases Aériennes	DDE 2B
BESCOND Christian	DRE BRETAGNE	Chargé de mission intermodalité	DDE 56
BOSCHAT Michel	DRE AQUITAINE	Chef du service de maîtrise d'ouvrage	SAC POLYNESIE FRANCAISE
BOUR Jean-Jacques	DGR/R/EN	Chargé de la mission environnement	DIREN CENTRE
BOURGUET Jack	DDE 78	Directeur-Adjoint à Versailles	SGAR Bourgogne
BOYER Patrice	DDE 02	Responsable de l'Arrondissement Sud	CETMEF
BRAIDA Patrice	DGPA/SIPA2	Chef du bureau d'administration des données et expertise	DREIF
BUGE Francis	DRE LIMOUSIN	Préfigurateur SMO	DDE 87
CASTEL Serge	S.T.A.C.	Directeur de la Prospective et de l'Action Territoriale	SSBA SUD EST
COSTES Alain	DDE 81	Préfigurateur SIAT Sud avec résidence administrative à ALBI	DDE 81
COSTILLE Alain (effet différé au 01/05/06)	DGR/R/GR-O	Chargé du bureau de l'organisation du travail et la viabilité	DDE 27
COUTIN Jacques	DRE POITOU CHARENTES	Chef du SGT	DDE 16
DAUGREILH Michel (effet anticipé au 15/09/05)	DDE 94	Chef de l'Arrondissement Ouest	Retour détachement
DELOUIS Dominique	CETE NORM.-CENTRE	Chef de la Division Exploitation sécurité Gestion des Infrastructures	CETE NORM.-CENTRE
ESBELIN Gilles	S.N. STRASBOURG	Chef de l'Arrondissement Territorial de Mulhouse	DDE 90
GADEIX Michel	M.I.N.E.F.I.	Chef du département sécurité des travailleurs et des tiers	DULE/DDE 75
GAILLARD Serge (effet différé au 01/04/06)	DRE CENTRE	Chef du SMO	DDE 45
GALLOIS Jean-Yves (sous réserve Min.Outre-Mer)	DIREN GUYANE	Chef du Service Planification Régionale et Aménagement du Territoire	MIN. AFF. ETRANGERES
GEAI Gregoire	DDE 2B	Chef du service Maritime et Aérien	DDE 54
GEORGIU Christophe	DDE 74	Chef du Service Gestion Routière et Transport	DDE 69
GOERGEN Alain	DGR/R/GR-S	Chargé du bureau Animation des Services	DSCR



GORON Jean-Pierre	DDE 63	Chef du service Aménagement Urbain - Directeur des subdivisions du secteur urbain, Préfigurateur du futur	SN RHONE SAONE
GUIRAUD Hervé	SETRA	Directeur d'études "Techniques de Construction et d'Entretien"	SETRA
LABORDE Daniel	DRE CORSE	Secrétaire Général DGRE	DDE 2A
LACHEZE Francis	DRE AUVERGNE	Responsable du Service de Maîtrise d'Ouvrage Routière	DDE 63
LASSERRE Lucette	S.N. SEINE	Adjointe au Chef de l'Arrondissement Seine Amont Paris	PREMIER MINISTRE
LE GUYADER Jean-Yves	DDE 26	Chef du service Aménagement Nord	DDE 53
LESAFFRE Bruno	DDE 02	Responsable de l'Arrondissement Nord	DRE PICARDIE
MARCHANDISE Patrick (effet anticipé au 01/09/05)	CGPC/3e section	Mission réseaux et services urbains	DREIF
MENEGHIN Marc (effet anticipé au 01/11/05)	CETE DE L'EST	Directeur Adjoint	SN STRASBOURG
PAQUET Christian	DSCR/SR-R	Responsable maîtrise d'ouvrage du projet informatique de l'information routière	DGPA
PELLETIER Hervé (effet différé au 01/03/06)	DDE 21	Préfigurateur chef d'Arrondissement de Montbard	CETE DE LYON
PELLOQUIN Éric	DDE 81	Préfigurateur service environnement risques et sécurité routière - résidence administrative à ALBI	DDE 31
PEROL Jean-Jacques (effet différé au 01/03/06)	D.R.E.I.F.	Secrétaire Général	DDE 95
POIRIER Guy (effet différé au 01/03/06)	DGR/R/GR-T	Chargé du bureau des chaussées, des ouvrages d'art et de la politique technique	MIN. AFF. ETRANGERES
QUILLIOU Paul (effet différé au 01/05/06)	CETE OUEST	Chef de la Division Exploitation Sécurité et Gestion Routières	DDE 29
RICHET Eric	DGMT/DAM/SI2	Chargé du bureau "études et accompagnement des projets informatiques"	DDE 46
RODARY Bertrand	SERV.AC POLYNESIE FRANCAISE	Chef du Service de l'Infrastructure Aéronautique au SEAC	DDE 40
SCHWANDER Jean	DGR/R/AR	Adjoint au sous-directeur	D.D.E. 52
STIEVENARD Philippe	CETE NORD-PICARDIE	Chef du Département Villes et Territoires	DDE 02
THEILLOUT Jean-Noël	S.T.A.C.	Adjoint au Chef de département Génie-Civil	DREIF
TREFFOT Guy	DDE 67	Chef du Service Constructions Publiques et Ingénierie	DDE 68
VOGRIG Antoine	DDE 55	Directeur-Adjoint	DDE 54
WEYD Jérôme	D.R.E.I.F.	Chef de District SUD-DIRRF	DRE IDF

Résultats de la CAP mutations des ITPE

du 07 octobre 2005

Date d'effet normal : 1er janvier 2006

Candidat	Service d'accueil	Poste	Service d'origine
ARNAUD Christine	D.D.E. 49	Chef de la subdivision État /commune de Cholet	D.D.E. 49
AZEMARD Pierre (effet anticipé au 1er sept 05)	C.E.T.E. Méditerranée	Géologie Terrassement - Site de Montpellier	C.E.T.E. Méditerranée
BAILLARGUET Sabine	D.D.E. 34	S.C.L. Chargée de mission SCOT	D.D.E. 51
BAILLY Claude	D.D.E. 973	S.H.U.C. Mission Ouest	D.D.E. 38
BALMEFREZOL Pascal	MISS.CONT.SOC.AUTO	Responsable des opérations d'investissement	C.E.R.T.U.
BARDOU Frédéric	D.D.E. 37	Subdivision de Chinon	D.D.E. 37
BELTRAN Christophe (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 11	Chef de la subdivision de Limoux	D.D.E. 11
BENAYA Maurice	D.D.E. 05	Chef de secteur territorial	D.D.E. 05
BENZAGLOU Marie	D.D.E. 78	S.H. Responsable unité politique territoriale du logement	D.G.U.H.C.
BERARD Karine	D.D.E. 52	Chef du bureau prévention risques et environnement	D.D.E. 52
BERNIGAUD Dominique (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 90	Chargé de mission transports et déplacements	D.D.E. 70
BIRBAUD Bernard	D.D.E. 93	S.H. Chef du pôle logement des démunis et prévention des expulsions	C.I.F.P. de Paris
BLINEAU François	D.D.E. 85	S.U.A. Mise en place et animation du conseil en aménagement	D.D.E. 72
BOST Stéphane	D.I.R.E.N. Languedoc Rous.	Chargé de mission urbanisme évaluation environnementale	D.E. 976
BOUDARD Muriel	D.I.R.E.N. Franche Comté	Chargée de mission évaluation environnementale	D.I.R.E.N. Lorraine
BOULAY Jean-Claude	D.D.E. 21	Adjoint au chef d'arrondissement Canal de Bourgogne	CETE de Lyon
BOURG Raymond (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 54	S.E.G.T.R. Chef d'unité études et travaux neufs 3	C.I.F.P. de Nancy
BOUTIER Jean-François	D.D.E. 33	S.G. Responsable cellule informatique	D.G.P.A.
BRAVACCINI Didier	D.D.E. 75/DULE	Chef de section habitat privé	D.U.L.E.
BRIANT Alain	D.D.E. 81	Chef de la subdivision de Graulhet	D.D.E. 81



BROCQUET Guillaume	D.R.E. Bourgogne	Assistant du préfigurateur du S.M.O.	D.D.E. 89
CARTIER Johnny	D.D.E. 17	Chef de la subdivision de l'Ile de Ré	D.D.E. 93
CHAMARD Eric	D.D.E. 31	S.G.T. Responsable bureau études routières	Établissement Public
CHAPUIS Rachel (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 74	S.A.U. Chargée de mission aménagement	C.E.TE. De l'Ouest
CHASCO Eric	C.E.T.E. Sud-Ouest	Chargé d'études ouvrage d'art	S.E.T.R.A.
CHASSANG-GIGNAC Eliane (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 19	Chef de la cellule Habitat	D.D.E. 43
CHEVRIER Marc	D.D.E. 87	S.E.C. Chef de la cellule constructions publiques 1	D.G.U.H.C.
COURTET Romain	D.D.E. 68	Chef de la subdivision d'Altkirch	D.D.E. 92
CROSSONEAU Nicolas	C.E.T.E. de Lyon	C.R.I.C.R. Responsable division transports	C.E.R.T.U.
DARBOUX Nadège (sous réserve)	D.D.E. 25	SAT.Montbéliard Chef du bureau ingénierie publique	D.R.E.I.F.
DAUDE Gérald (effet différé au 1er mars 2006)	D.R.E. P.A.C.A.	S.I.T. Chargé d'études	D.D.E. 30
DENOYER Gérard	M.I.N.E.F.I.	DRIRE Haute-Normandie. Cellule énergie	D.D.E. 76
DERUMIGNY Florence	D.D.E. 58	S.H.C. Responsable de la cellule ingénierie constructions publiques	D.D.E. 58
DESCAMPS Catherine	D.D.E. 35	Chef de l'unité politique de l'habitat	D.D.E. 35
DEVANLAY Thibault	M.E.D.D./DGAFAI/PNUE	Chargé de mission programmes et commission développement	D.G.M.T.
DHOME Bernard	D.D.E. 66	Chef de la subdivision d'Argelès-sur-Mer	D.D.E. 66
DOS SANTOS Alberto	D.R.E. Champagne-Ardenne	S.M.O. Conducteur d'opérations	D.D.E. 67
DUMARTIN Nicolas	D.D.E. 88	S.A.C.T. Responsable du bureau constructions publiques	D.D.E. 88
DUPREY Alain	S.S.B.A.I.F.	Chef de la subdivision de Paris Le Bourget	D.D.E. 62
ETRILLARD Michel (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 56	Chef de la subdivision de Ploërmel	D.D.E. 50
FESTOC Pascale	D.D.E. 17	Conseil de gestion et management	D.D.E. 94
FLAHAUT Reynald	C.E.T.E. Normandie Centre	Chargé d'études en terrassement géotechnique routière	C.E.T.E Ouest
FLOUEST Nicolas	C.E.T.E. Sud-Ouest	Responsable de l'unité risques géologiques	D.D.E. 15
FOURNIER Elvira	D.I.R.E.N. IDF	Chargé de mission ressource en eau	S.T.B.A.

FUCILLI Maria Sylvia	D.D.E. 94	S.H. Chef de la subdivision parc public	D.D.E. 94
GALY Laurent	D.E. 976	S.A.U.H. Responsable cellule aménagement	D.D.E. 67
GARNAUDIER Gilles (effet différé au 2 mai 2006)	C.E.R.T.U/DSVEP	Chargé d'études voiries urbaines	D.D.E. 71
GAUTHIER Arnaud	D.R.E. Haute-Normandie	Chargé de la programmation des infrastructures routières	D.D.E. 76
GERARD Catherine	Min.Education Nationale	Responsable du pôle gestion et entretien du patrimoine	Ministère de la Jeunesse et des Sports
GIRARDOT Hervé (effet différé 2 mai 2006)	D.R.E. Franche Comté	Chargé de la programmation et gestion financière	D.D.E. 51
GLORIAN Nicole	D.D.E. 59	Arrondissement de Lille. Responsable cellule urbanisme	D.D.E. 62
GOURMAUD Sonia	D.D.E. 17	Chef de la subdivision de Saintes	D.D.E. 61
GOUTX David	D.I.R.E.N. IDF	Chef de l'unité études et valorisation des données	C.E.TE. Normandie
GRUFFAT Sébastien	D.D.E. 74	Chef de l'arrondissement de Bonneville	D.D.E. 74
GUERRINI Sylvain (effet différé au 15 fév. 2006)	D.D.E. 59	Chef de subdivision de Flandres/Lys+	D.D.E. 34
GUICHON Eric	S.N. Strasbourg	Chef de la la subdivision de Besançon	D.D.E. 25
GUILBERT Alain	D.D.E. 82	S.R. Chef de la subdivision études et travaux neufs	D.D.E. 82
GUILLOU Laurent	D.E. 976	Subdivision des bases Aériennes	D.E. 976
HARIMANANA Thierry	DGAC/DAST/SEA	Chargé d'études	S.T.B.A.
HATE Dominique (effet anticipé)	D.D.E. 40	Chargé de mission au S.A.T.	D.D.E. 40
HAUGOMAT Cédric	D.D.E. 94	S.C.P. Chef de la subdivision S.A.N.	D.D.E. 93
HERBEY Jean-Noël (effet différé au 2 mai 2006)	D.A.C. Sud-Est	Chef de subdivision régulation NA et aéroports	D.D.E. 41
HONORAT Mathilde	D.D.E. 95	S.A.T. Est. Chargé de mission aménagement du territoire	D.D.E. 95
ISIDORE Grégoire	S.N. Seine	Responsable de la subdivision E.G.T. 2	D.D.E. 52
IZE Sylvaine	D.I.R.E.N. P.A.C.A.	Chargé de mission évaluation environnementale	S.M.B.C.
JARROT Didier	DGR/R/GR-O	Chargé d'études	D.D.E. 65
LAFURIE Hervé	D.D.E. 66	S.A.T.E.P. Responsable du pôle technique de l'eau	D.D.E. 76
LAFORET Jean-Yves	C.E.T.E. de Lyon	Chargé d'études en exploitation de la route	C.E.R.T.U.

LANDREAU Bruno (sous réserve)	D.D.E. 17	Responsable de l'unité littoral	D.D.E. 17
LAROSE Sylvain	D.D.E. 67	S.G.T. Chef de la subdivision Études Générales	C.E.T.E. de l'Est
LE BAS Philippe	D.D.E. 76	S.E.G.T. Chef de la subdivision études et travaux neufs 3	C.E.T.E. Normandie Centre
LE BRAY Françoise (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 77	S.A.J. Chef du bureau des contrôles techniques	D.D.E. 51
LE BRIS Charlotte	M.E.D.D./DEEEE	Chargée de mission infrastructures de transports	D.D.E. 91
LE COURTOIS Alexandra (sous réserve)	D.D.E. 92	G.E.P. Chargée d'études économie	D.D.E. 02
LE DU Stéfan	C.E.T.E. de l'Ouest	Chef de projet informatique	D.D.E. 70
LE PAPE Zaïg	D.D.E. 50	S.A.U.E. Animateur de la mission aménagement de l'espace	DIREN Picardie
LEBLANC Stéphane	D.D.E. 29	Chef de la subdivision de Morlaix	D.D.E. 22
LECLERE UMBRIA A.Sophie	D.R.E. Lorraine	Adjointe au chef de la division aménagement	D.D.E. 67
LEFEVRE Christophe	D.R.E.I.F./DIT	Chargé d'opération intermodalité socio-économie	D.D.E. 95
LEMAIRE Alain (effet anticipé octobre 2005)	D.D.E. 31	Moyens financiers et logistiques	retour congé formation
LEMAIRE Emilie (effet différé au 1er mai 2006)	D.R.E.I.F./DIT	Chef de projets au sein du pôle études multimodales	CETE Normandie Centre
LEZE Jean-Claude (effet anticipé au 1er sept. 05)	D.D.E. 12	Subdivisionnaire de Villefrance-de-Rouergue	Retour Détachement
MADELON Gilbert (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 73	Chef de la C.D.E.S.R.	D.D.E. 01
MALIGE Aude	S.T.B.A. /EGA	Chef de la subdivision Modélisation du Bruit	D.G.A.C.
MARCHAL Laurent (effet différé au 2 mai 2006)	Ministère de la Justice	Chargé d'opérations sur Strasbourg	D.D.E. 90
MARSOLLIER Eric (à l'étude)	D.D.E. 37 ou CIFP Tours	Chef de la subdivision d'Amboise (DDE 37) ou coordonnateur "management et vie des services" (CIFP Tours)	D.D.E. 49
MARTEAU Alain	M.E.D.D./DGAFAI	Responsable de l'accompagnement et mise en service des progiciels	E.N.P.C./EPSCP
MASTIER Michaël	DGMT/DTFC/SO-E	Chargé d'études pour les affaires internationales	DIREN I.D.F.
MENDOLA Régis	Communauté Européenne	E.N.D. à la Direction Générale de l'Énergie et des Transports	Retour détachement
MENEZ Florence (sous réserve)	C.E.R.T.U./SDCRE	Responsable du pôle international	E.N.T.P.E.

MEYNARD Frédéric (effet anticipé)	D.I.V.	Chargé de mission Politique Territoriale et Rénovation Urbaine	Retour Disponibilité
MICHEL Florent	D.D.E. 38	S.A.U. Chef du bureau d'études	D.D.E. 23
MICHOU Philippe	Dir. Tourisme/ODIT	Chargé de mission	D.D.E. 31
MILARET Xavier	D.D.E. 44	S.A.N. Chef de l'unité transports déplacements	D.D.E. 92
MOINIER Christophe	D.D.E. 76	S.E.G.T. Chef de cellule études générales	D.D.E. 59
MONFORT Florence	D.I.R.E.N. IDF	Inspecteur des sites	D.I.R.E.N. IDF
MOORE Pierre	D.D.E. 73	Chef de la Cellule CP	D.D.E. 90
MORICE Emmanuel (effet anticipé 10/10/2005)	M.E.D.D./DGAFAI/AI	Chargé de mission financements internationaux	D.P.P.R. ENV.
MOS Antoine	C.E.T.U./ VE	Chargé d'études au sein du pôle Ventilation-Environnement	C.E.T.U.
MOULY Eliane (effet différé au 2 mai 2006)	D.C.I.A.	Chargée d'affaires	D.S.C.R.
NUYTTENS Nicolas	C.E.R.T.U./DSVEP	Chargé d'études sécurité routière	D.D.E. 69
OECONOMO Juliette	D.D.E. 75/DULE	Chargé d'études habitat privé	D.G.P.A.
OLNY Xavier	C.E.T.E. de Lyon	Chargé du domaine nuisances et cadre de vie	E.N.T.P.E.
OTERO Fabrice (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 76	S.A.T. Responsable du bureau planification études générales	D.D.E. 27
PASQUIER Laure	C.E.T.E. de Lyon	Laboratoire de Lyon. Chargée d'études risques naturels	CETE Normandie Centre
PECRIAUX Catherine (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 51	Chef de la subdivision État/commune de Sézanne	D.D.E. 51
PELISSIER Pascal	S.M.N. Nantes	Chef de subdivision	M.I.N.E.F.I.
PETIOT Olivier	D.D.E. 79	S.E.P. Chef de cellule bureau liaison Cholet/Bressuire	D.D.E. 01
PIAT Guilhem	S.T.B.A./BAT	Ingénieur programmeur de projets	D.D.E. 92
POIVRE Pierre- Alexandre (sous réserve)	D.D.E. 35	Arrondissement de Rennes. Chef de projets aménagement	D.D.E. 59
PONCET Pascal	Ministère de la Justice	Antenne Régionale de Lyon. Adjoint au chef d'antenne	C.E.R.T.U.
POULET Denis (sous réserve)	D.D.E. 59	Arrondissement de Lille. Responsable cellule ingénierie	D.D.E. 61
PUPPIS Lionel	D.D.E. 74	S.A.U. Co/responsable atelier déplacement transport	D.D.E. 38
RENARD Marie- Christine	D.D.E. 35	Arrondissement de Rennes. Chef de projets planification	D.D.E. 59

RITZENTHALER Dominique (effet différé au 2 mai 2006)	D.G.U.H.C./UC/QC.1	Chef du pôle projets sécurité et prévention	D.D.E. 60
RIVIERE Michel	D.D.E. 67	Chef de la cellule constructions publiques	M.I.N.E.F.I.
RODRIGUEZ Daniel	D.D.E. 01	Chef de la subdivision d'Ambérieu	S.N. Rhône Saône
ROY Jacques	DGPA/EB/AF 3	Chargé d'études réglementaire	D.D.E. 94
ROZAND Noël (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 71	A.S.A. Chef du bureau études d'urbanisme	D.D.E. 03
SALSET Thierry	D.R.E.I.F./SISER	Adjoint au chef de groupe système informatique	Etablissement Public
SCHMITT Eric	S.N. Seine	Chef de la subdivision territoriale de Compiègne	S.N. Strasbourg
SCHWARTZ Jean	D.D.E. 54	S.E.G.T.R. Chef d'unité études et travaux neufs 1	C.E.T.E. de l'Est
SOKOLOWSKI Stéphane	D.D.E. 972	SECQUIP. Adjoint au chef de service	Établissement Public
TAGAND Anne	C.E.T.E. Sud-Ouest	Chef du groupe exploitation et information routières	Ministère Outre Mer
TAVAN Gérard	D.D.E. 04	Chargé de mission Aménagement au SHC	D.D.E. 04
THERY Pierre	S.T.B.A. /EGA	Chef de la subdivision Certification et Doctrine	Service B.A.
THOMAS Sylvain	D.D.E. 59	Arrondissement de Lille. Responsable habitat, politique de la ville	D.D.E. 72
TOQUIN Gilles	D.R.E.I.F./DPI	Conseiller en management de l'informatisation	S.S.B.A.I.F.
TROLLE Christophe	D.E. 976	Responsable cellule constructions publiques État	D.D.E. 45
TRULLA Lucie	D.I.R.E.N. Haute-Normandie	Inspecteur des sites	D.D.E. 76
VANINI Elisabeth	D.R.E.I.F./DIT	Chargée d'opération environnement	D.D.E. 95
VARNIER Denis (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 54	S.H. Chef de l'unité logement privé A.N.A.H.	D.D.E. 57
VAROQUI Olivier (effet différé au 2 mai 2006)	D.D.E. 83	Chef de la cellule études et grands travaux urbains	D.D.E. 59
VENTERE Jean-Paul	M.E.D.D./DGAFAI	Chargé de mission produit et consommation durable	D.P.P.R. ENV.
VERNAY Laurent	D.I.R.E.N. Rhône Alpes	Adjoint au responsable de l'unité hydrométrie	D.I.R.E.N. Champagne Ard.
VUITTENEZ Marie-Laure	D.D.E. 71	S.U.E.D. Responsable de l'environnement	D.D.E. 71
VUKIC Frédéric	D.R.E. P.A.C.A.	Chargé de mission gestion, immobilier	C.G.P.C.
WERQUIN-QUESNEY Isabelle (effet différé au 2 mai 2006)	D.R.E. Haute-Normandie	S.I.G. Chargée de développement	D.D.E. 60

12 – 13 octobre 2005	Collectif IPCSR
14 octobre 2005	Réunion IPCSR
19 octobre 2005	Secrétariat fédéral
25 octobre 2005	CTPM
03 novembre 2005	Secrétariat PTAS
08 novembre 2005	Secrétariat fédéral
23 novembre 2005	Secrétariat fédéral
29 – 30 novembre 2005	CE fédérale
06 décembre 2005	Secrétariat PTAS
14 décembre 2005	Secrétariat fédéral

SITE INTRANET DU SN PTAS

Rappel du mode de consultation
Faire « Intranet de l'administration centrale »
Cliquer : «Portail intranet du METATM»

Cliquer : « syndicats »
Cliquer : « CGT-SNPTAS »
ou
<http://cgt-snptas.syndicat.i2>

Calendrier prévisionnel des CAP – CCP – RIN

Calendrier prévisionnel	
3 octobre 2005	Pré-CAP des conducteurs auto
11 et 12 octobre	CAP TSE uniquement cycle de mutation au 1.01.06
11 au 13 octobre 2005	CAP SA/SD – tableau d'avancement 2005 SA classe supérieure et classe exceptionnelle - mutations
20 octobre 2005	CAP des conducteurs auto
20 octobre 2005	Pré CAP des dessinateurs
03 novembre 2005	CAP ASS-CTSS – tableau d'avancement 2006 à assistant de service social principal
17 novembre 2005	CAP des PASSD – Tableau d'avancement à attaché principal de 2^{ème} classe
21 novembre 2005	Liste d'aptitude ITPE
22 novembre 2005	CAP des dessinateurs
22 au 24 novembre 2005	CAP Adjoints administratifs des SD Tableau 2005 à agents administratifs de 1^{ère} classe des SD, à AAP2 des SD et AAP1 des SD Liste d'aptitude 2005 à adjoints administratifs des SD
24 novembre 2005	Tableau d'avancement à IDTPE + IRGS
29 et 30 novembre 2005	Pré CAP TSE
13 – 14 et 15 décembre 2005	CAP TSE – Liste d'aptitude et promo TSP

* Attention vérifier régulièrement, car ces dates sont susceptibles d'être modifiées.